

EUROPLASMA

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

EUROPLASMA INDUSTRIES

 **CHO pOWer**

inertam 

Comptes consolidés IFRS

2015

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT

Société Anonyme au capital de 6 966 752,00 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan

Remarque liminaire

Conformément à une décision du Conseil d'Administration et afin d'améliorer la compréhension des différentes activités du Groupe Europlasma, les dénominations des différentes activités ont été modifiées comme suit :

- Le segment « **Etudes, Ingénieries, Torches et Procédés** » est renommé « **Solutions Plasma pour les gaz et déchets dangereux** » ou « **Solutions Plasma** » et opéré sous la dénomination commerciale « **Europlasma Industries** ». Rappelons que ce segment porte l'intégralité des coûts Corporate du Groupe constitués des coûts de holding et des coûts de la Société Civile Immobilière de Gazéification (SCIG).
- Le segment « **Destruction des déchets dangereux** » est renommé « **Traitement de l'Amiante** » (Inertam).
- La dénomination du segment « **Energies Renouvelables** » (CHO Power et CHOPEX) reste inchangée.

Ces nouvelles appellations sont par conséquent utilisées dans le présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	5
2.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	6
3.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	7
4.	ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	8
5.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	9
6.	NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	10
NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	27
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	29
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	32
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	34
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	51
NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	56
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	58
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	59
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	60
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	62

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

en K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Goodwill	6.1	1 316	1 316	0
Autres immobilisations incorporelles	6.2	314	1 065	-752
Immobilisations corporelles	6.3	11 517	12 287	-769
Participations dans les entreprises associées	6.4	3 549	3 685	-137
Autres actifs financiers non courants	6.6.1	6 513	2 392	4 121
Impôts différés actifs	6.12	619	1 896	-1 277
Actifs non courants		23 828	22 641	1 187
Stocks et en-cours	6.5	1 282	1 089	193
Clients et comptes rattachés	6.6.2	6 160	7 310	-1 150
Autres créances opérationnelles	6.6.3	4 543	4 047	496
Impôts courants - actif	6.12	23	354	-331
Autres actifs courants	6.6.4	1 095	11 221	-10 126
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	6 915	13 640	-6 725
Actifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Actifs courants		20 017	37 661	-17 644
Actif		43 845	60 302	-16 457
Capital		6 967	6 904	62
Primes liées au capital		49 382	48 973	409
Réserves et report à nouveau		-37 691	-13 094	-24 597
Résultat de l'exercice		-16 163	-25 991	9 828
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du Groupe	6.13	2 495	16 793	-14 298
Intérêts hors Groupe	6.13	102	128	-26
Capitaux propres	6.13	2 597	16 921	-14 324
Avantages du personnel non courants	6.9	405	364	41
Provisions non courantes	6.10	0	0	0
Dettes financières non courantes	6.8	11 245	7 982	3 263
Impôts différés passifs	6.12	247	309	-62
Autres passif financiers non courants	6.10	60	0	60
Passifs non courants		11 958	8 655	3 302
Provisions courantes	6.10	6 800	5 613	1 188
Dette financières courantes	6.8	1 379	1 359	20
Fournisseurs et comptes rattachés	6.11	4 085	8 997	-4 912
Impôts courants - passif	6.12	23	0	23
Autres dettes opérationnelles	6.11	4 949	5 604	-654
Autres passifs courants	6.11	12 054	13 153	-1 099
Passifs des activités destinées à être cédées		0	0	0
Passifs courants		29 290	34 726	-5 436
Passif		43 845	60 302	-16 457
Capitaux propres par action en €/par action		0,04	0,24	-0,20
Capitaux propres dilués par action en €/par action		0,02	0,14	-0,12
Nombre d'actions	6.13	69 667 524	69 044 970	622 554
Nombre dilué d'actions *	6.13	126 475 006	119 661 021	6 813 985

* Le nombre total d'actions dilué au 31 décembre 2014 a été corrigé de 8 000 actions expliqué dans la note 6.13.4 .

2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Chiffre d'affaires	7.1	14 082	8 983	5 099
Autres produits d'exploitation	7.2	3 180	2 247	933
Achats consommés	7.3	-10 450	-7 951	-2 498
Charges externes	7.3	-6 598	-5 188	-1 409
Charges de personnel	7.4	-8 216	-6 437	-1 780
Autres charges d'exploitation	7.6	-450	-2 439	1 989
Taxes		-291	-462	171
Amortissements, dépréciations et provisions	7.5	-5 685	-10 366	4 681
Résultat opérationnel courant		-14 428	-21 615	7 186
Perte de valeur sur le Goodwill et les titres mis en équivalence	6.1	0	-1 308	1 308
Autres charges et produits opérationnels non récurrents	7.7	-188	-17	-171
Résultat opérationnel		-14 617	-22 940	8 323
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie		36	76	-40
Cout de l'endettement financier brut		-448	-1 097	649
Cout de l'endettement financier net		-412	-1 021	610
Autres produits financiers		422	48	374
Autres charges financières		-150	-1 848	1 698
Résultat financier	7.8	-140	-2 821	2 681
Impôt sur les bénéfices	7.9	-1 296	-322	-974
Résultat net des sociétés intégrées		-16 053	-26 083	10 031
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6.4	-137	90	-227
Résultat des activités destinées à être abandonnées ou cédées		0	0	0
Résultat net de la période		-16 189	-25 993	9 804
Intérêts minoritaires	6.13.5	26	2	24
Résultat net (part du Groupe)		-16 163	-25 991	9 828
Résultat de base par action en €/par action		- 0,233	- 0,834	0,601
Résultat dilué par action en €/par action		- 0,128	- 0,318	0,190
Nombre moyen d'actions	6.13	69 325 631	31 166 456	38 159 175
Nombre moyen dilué d'actions	6.13	126 133 113	81 782 508	44 350 605

* Le nombre moyen dilué d'actions au 31 décembre 2014 a été corrigé de 8 000 actions expliqué dans la note 6.13.4 .

3. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

en K€	31/12/2015	31/12/2014	Var
Résultat net de l'ensemble consolidé	-16 189	-25 993	9 804
Eléments non recyclables au compte de résultat	0	0	0
Ecart de conversion des sociétés intégrées			0
Ecart actuariel sur engagement de retraite	11	-55	66
Variation de valeur des couvertures de flux de trésorerie			0
Effet d'impôts relatifs à ces éléments	-4	18	-22
Quote-part des autres éléments du résultat global des entreprises associées, net d'impôt			0
Total autres éléments du résultat global	7	-37	44
Résultat global	-16 182	-26 030	9 848
- attribuable aux actionnaires du Groupe	-16 156	-26 028	9 871
- attribuable aux intérêts hors Groupe	-26	-2	-24

4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves de conversion	Autres Réserves Groupe Gains/pertes latents sur Instruments financiers	Autres réserves	Total	Résultat accumulés	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation à la clôture de l'exercice 2013	1 576	14 729	-41	15	-139	1 698	1 574	-15 465	2 374	748	3 122
Incidence des changements de méthode	-	-	-	-	-	338	338	-	338	-	338
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice	1 576	14 729	-41	15	-139	2 036	1 912	-15 465	2 712	748	3 460
Var. nette de juste valeur des instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur engagements de retraites	-	-	-	-	-	-37	-37	-	-37	-	-37
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-25 991	-2	-25 993
Total des pertes et profits de la période	-	-	-	-	-	-37	-37	-25 991	-26 028	-2	-26 030
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-413	-413
Augmentation / Réduction de capital	5 328	34 244	-	-	-	-12	-12	-	39 560	-	39 560
Mouvements sur actions propres	-	-	-64	-	-	-	-	-	-64	-	-64
Paiements en actions	-	-	-	-	-	414	414	-	414	-	414
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	198	198	-205	-7
Situation à la clôture de l'exercice 2014	6 904	48 973	-105	15	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	128	16 921
Incidence des changements de méthode	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation ajustée à l'ouverture de l'exercice	6 904	48 973	-105	15	-139	2 401	2 277	-41 258	16 793	128	16 921
Var. nette de juste valeur des instruments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur engagements de retraites	-	-	-	-	-	7	7	-	7	-	7
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-16 163	-26	-16 189
Total des pertes et profits de la période	-	-	-	-	-	7	7	-16 163	-16 156	-26	-16 182
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	57	415	-	-	-	-6	-6	-	466	-	466
Mouvements sur actions propres	-	-	-16	-	-	-	-	-	-16	-	-16
Paiements en actions	6	-6	-	-	-	1 233	1 233	-	1 233	-	1 233
Autres variations	-	-	-	-	-	176*	176	-	176	-	176
Situation à la clôture de l'exercice 2015	6 967	49 382	-121	15	-139	3 811	3 687	-57 422	2 496	102	2 598

- Incluant 176 K€ correspondant à la composante capitaux propres évaluée à la juste valeur dans le cadre de l'émission d'obligations convertibles en actions.

5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Résultat net total consolidé	-16 189	-25 993	9 792
Ajustements			
Elim. du résultat des mises en équivalence	137	-90	227
Elim. des amortissements et provisions	4 889	12 221	-7 332
Elim. des profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	0	0	0
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	74	9	65
Elim. des produits de dividendes	0	0	0
Autres prod. et chges sans incidence trésorerie	0	0	0
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions	1 233	414	819
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-9 868	-13 440	3 572
Elim. de la charge (produit) d'impôt	1 296	322	974
Elim. du coût de l'endettement financier net	459	1 097	-638
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-8 113	-12 020	3 907
Incidence de la variation du BFR	-3 357	-735	-2 622
Impôts payés	-526	-326	-200
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-11 996	-13 083	1 086
Incidence des variations de périmètre*	0	1 038	-1 038
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 275	-1 572	-703
Acquisition d'actifs financiers	-2	-1	-1
Variation des prêts et avances consentis	4 083	-4 456	8 539
Subventions d'investissement reçues	12	99	-87
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	0	7
Cession d'actifs financiers	0	0	0
Dividendes reçus	0	0	0
Autres flux liés aux opérations d'investissement	-15	27	-42
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 811	-4 865	6 676
Augmentation de capital	466	25 062	-24 596
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-16	-64	48
Emission d'emprunts	4 733	7 141	-2 408
Remboursement d'emprunts	-1 288	-1 635	347
Intérêts financiers nets versés	-434	-483	49
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe	0	0	0
Dividendes payés aux minoritaires	0	-413	413
Autres flux liés aux opérations de financement	0	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 462	29 608	-26 146
Incidence de la variation des taux de change	0	0	0
Incidence des changements de principes comptables	0	0	0
Variation de la trésorerie	-6 724	11 661	-18 385
Trésorerie d'ouverture	13 634	1 973	11 661
Trésorerie de clôture	6 910	13 634	-6 724

* Les variations de périmètre concernaient en 2014 :

- l'encaissement de 1 050 K€ du prix de cession de la filiale Europe Environnement cédée en 2013
- le décaissement de 12 K€ pour le rachat de 30% de minoritaires Financière GEE

** Incluant 163 K€ d'intérêts et de rémunération additionnelle consentie lors du remboursement accéléré du prêt relais aux fins de souscription à l'emprunt obligataire

6. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

NOTE 1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	12
1.1.	EVENEMENTS CORPORATE	12
1.2.	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	13
1.3.	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER)	13
1.4.	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	13
NOTE 2.	REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	14
2.1	BASE DE PREPARATION	14
2.2	MODALITES DE CONSOLIDATION	15
2.3	RESUME DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES	16
NOTE 3.	JUGEMENTS ET ESTIMATIONS	27
3.1	CHANGEMENTS D'ESTIMATION	27
3.2	HYPOTHESES ET ESTIMATIONS CLES A LA CLOTURE	27
NOTE 4.	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	29
4.1	RISQUES DE MARCHE	29
4.2	RISQUES DE LIQUIDITE	30
4.3	RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE	31
NOTE 5.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	32
5.1	PRESENTATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	32
5.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DURANT L'EXERCICE	32
5.3	SOCIETES CONSOLIDEES	33
5.4	SOCIETES NON CONSOLIDEES	33
NOTE 6.	NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	34
6.1	GOODWILL	34
6.2	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35
6.3	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35
6.4	PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES	36
6.5	STOCKS ET EN-COURS	37
6.6	ACTIFS FINANCIERS	38
6.7	TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE	40
6.8	DETTES FINANCIERES	41
6.9	AVANTAGES DU PERSONNEL	43
6.10	PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	44
6.11	AUTRES PASSIFS FINANCIERS ET COURANTS	45
6.12	ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS	47
6.13	CAPITAUX PROPRES	48
NOTE 7.	NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	51
7.1	CHIFFRE D'AFFAIRES	51
7.2	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	51
7.3	ACHATS CONSOMMES ET CHARGES EXTERNES	52
7.4	EFFECTIF MOYEN ET CHARGES DE PERSONNEL	52
7.5	AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	53
7.6	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	53
7.7	AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS	53
7.8	RESULTAT FINANCIER	54
7.9	IMPOTS EXIGIBLES ET IMPOTS DIFFERES	54

NOTE 8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	56
8.1	ENGAGEMENTS REÇUS	56
8.2	ENGAGEMENTS DONNES	56
NOTE 9.	INFORMATION SECTORIELLE	58
NOTE 10.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	59
NOTE 11.	REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	60
NOTE 12.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	61
NOTE 13.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	62
13.1	EVENEMENTS CORPORATE	62
13.2	SOLUTIONS PLASMA (EUROPLASMA INDUSTRIES)	62
13.3	ENERGIES RENOUVELABLES (CHO POWER)	62
13.4	TRAITEMENT DE L'AMIANTE (INERTAM)	63

NOTE 1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année a été marquée par les événements suivants, détaillés ci-dessous :

1.1. Evénements Corporate

Emission d'un emprunt obligataire convertible par placement privé d'un montant de 5 M€

L'objectif de ce placement privé est double :

- Le financement de l'acquisition des moteurs additionnels pour la centrale CHO Morcenx,
- Le financement partiel de la période de montée en puissance de l'usine CHO Morcenx jusqu'à la Final Acceptance.

Les modalités de l'émission d'obligations convertibles (« OCPP ») ont été fixées lors de la réunion du Conseil d'administration du 8 décembre 2015, conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale du 24 juin 2015.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'au maximum, à 850 492 actions au titre des intérêts de cet emprunt. Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle à un prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Le montant total des souscriptions recueillies a été de 5 008 K€ dont 2 163 K€ par compensation avec une créance liquide et exigible à l'encontre de la Société (prêt relais consenti en octobre 2015). Ces opérations ont permis de générer 4 555 K€ de liquidités déduction faite des frais d'émission.

Emission de BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx et souscription

Par décision du 17 mars 2015, prise en exécution de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} septembre 2014 (13^{ème} résolution), le Conseil d'Administration a fixé du 25 mars au 15 avril 2015 la période de souscription des 350 000 BSA BLFA2014 émis au profit de CHO Morcenx. La période de souscription a été clôturée par anticipation le 25 mars 2015, date de la souscription de l'intégralité des bons émis et du versement du prix de souscription correspondant par CHO Morcenx pour un montant de 3,5 K€. La durée de validité de ces BSA est de 5 ans à compter de la date d'émission.

Exercice des BSAR, augmentation de capital de 0,5 M€, prime d'émission incluse

Le 6 novembre 2014, Europlasma avait procédé à l'émission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR) de deux catégories attribuées gratuitement à chaque actionnaire dont les titres étaient enregistrés comptablement à la clôture de bourse du 5 novembre 2014, chaque actionnaire recevant un BSAR A et un BSAR B pour chaque action détenue.

2 BSAR A donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 0,80 € par action, pour une durée de 3 ans à compter du 6 novembre 2014. Au 31 décembre 2015, il reste à exercer 65 018 903 BSAR A.

4 BSAR B donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 1,30 € par action, pour une durée de 5 ans à compter du 6 novembre 2014. Au 31 décembre 2015, il reste à exercer 67 715 663 BSAR B.

Au cours de l'exercice 2015, 565 304 actions nouvelles ont été créées suite à l'exercice de BSAR A et BSAR B, représentant une augmentation de capital, prime d'émission incluse, d'un montant de 466 K€.

Contrôle fiscal

Europlasma et CHO Power font l'objet d'un avis de vérification de comptabilité pour les exercices 2012 et 2013 portant sur tous les impôts et taxes, vérification étendue jusqu'au 31 mars 2015 en matière de TVA. Le contrôle porte également sur les CIR 2012, 2013 et 2014 dont la vérification a été déléguée au Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le contrôle est toujours en cours et dans ce contexte, le remboursement du CIR 2014 a été suspendu jusqu'aux conclusions de la procédure en cours.

La Société n'a pas connaissance à ce jour de risque de redressement significatif.

CHOPEX a fait l'objet d'un avis de vérification de comptabilité portant uniquement sur la TVA pour la période allant du 17 juillet 2013 au 30 avril 2015. Le contrôle s'est terminé sur le mois d'août 2015 sans redressement.

1.2. Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Signature d'un contrat avec un industriel Chinois

En janvier 2015, Europlasma a signé avec une société industrielle chinoise un contrat pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères. Cette unité plasma d'une capacité de 30 tonnes/jour sera installée dans la province de Guangdong, la plus peuplée de la République populaire de Chine, et livrée durant l'été 2016. L'usine d'incinération ainsi équipée sera la première installation chinoise capable de neutraliser et valoriser ses cendres volantes, en réponse aux attentes du gouvernement chinois relatives à la protection de l'environnement. Le chiffre d'affaires enregistré dans les comptes 2015 pour ce contrat est de 1,7 M€.

1.3. Energies renouvelables (CHO Power)

Usine CHO Morcenx : Obtention de la FAR (Final Acceptance with Reserves)

Le protocole de la FAR a débuté à l'été 2015 et a été conclu le 30 novembre 2015. Combinant essais d'endurance et essais de performance, la FAR a permis de démontrer que tous les systèmes et sous-systèmes de la centrale sont capables de fonctionner ensemble à leur capacité nominale.

Les prochaines étapes pour obtenir la Final Acceptance, c'est-à-dire la levée définitive des réserves, sont :

- 1) La levée des réserves liées à la puissance électrique délivrée par la centrale : ces réserves concernent essentiellement l'installation et la mise en route des moteurs supplémentaires, ainsi que l'amélioration de certains paramètres de fonctionnement nécessaires à l'atteinte de la disponibilité contractuelle à pleine charge. Pendant cette période, CHOPEX exploitera l'usine dans des conditions stables et affinera les paramètres opérationnels pour augmenter la puissance, améliorer la disponibilité, réduire les coûts.
- 2) La levée de réserves de nature environnementale et esthétique : ces dernières visent essentiellement la rétention de produits chimiques (glycol), le traitement et la manutention des suies et des mâchefers, et la bonne gestion des effluents.

Cette phase de mise en service et de montée puissance engendre des coûts d'exploitation et des dépenses de mise au point. Les revenus générés pendant cette période n'étant pas suffisants pour recouvrir les charges, Europlasma, a dû avancer à CHOPEX, via CHO POWER les liquidités nécessaires pour subvenir aux besoins de la filiale.

La livraison définitive de l'usine est désormais prévue en fin d'année 2016.

Dénouement du prêt consenti pour les projets en Grande-Bretagne (Sunrise)

Fin 2011, CHO Power SAS et les développeurs Sunrise Renewables avaient décidé de s'associer pour mener à terme le développement de 4 usines de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse au Royaume-Uni, représentant une puissance totale de 37,5MWe. Afin de mener à terme le développement de ces projets, un accord de prêt avait été mis en place. Entre 2012 et 2013, CHO Power avait prêté 379 KGBP, sommes portant à intérêts pour un montant de 47 KGBP sur cette même période. Afin de sécuriser ce prêt, le Groupe avait procédé au nantissement des fonds de commerce des projets. Compte tenu des retards dans la livraison de l'usine de CHO Morcenx d'une part, et dans le développement des projets britanniques d'autre part, le partenariat n'a pu aboutir. Cependant les développeurs ont trouvé de nouvelles issues à ces projets et les solutions de financement nécessaires au cours de l'été 2015.

Début septembre 2015, le prêt qui avait été octroyé par le Groupe, ainsi que les intérêts ont été intégralement remboursés par les repreneurs des projets. Cet événement a engendré dans les comptes du semestre une reprise de provision de 273 K€ enregistrée dans le résultat financier.

1.4. Traitement de l'Amiante (Inertam)

L'année 2015 a débuté avec la réfection complète du four. Cet arrêt programmé s'est terminé comme prévu fin février. L'année 2015 devait permettre à Inertam de confirmer sa rentabilité. Cet objectif a été atteint avec un total de 5 802 tonnes traitées contre 4 842 tonnes en 2014, soit une progression d'environ 20%, générant ainsi un profit opérationnel au 31 décembre 2015 de 428 K€.

NOTE 2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D’EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe Europlasma pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 avril 2016.

2.1 Base de préparation

2.1.1. Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a choisi d'établir ses comptes consolidés conformément aux normes internationales IFRS édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que des interprétations afférentes émises par l'IFRIC (IFRS Interpretation Committee) et par l'ancien SIC (Standing Interpretations Committee), qui ont été adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2015 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les comptes consolidés ont été préparés sur la base des coûts historiques, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été mesurés à leur juste valeur.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière obligatoire en 2015

Le Groupe a adopté les nouvelles normes présentées ci-dessous sans incidence significative sur ses comptes consolidés :

- **IFRIC 21** – L'Union Européenne a publié le 13 juin 2014 l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes », dont elle a fixé la date d'application obligatoire au premier exercice ouvert postérieurement à sa publication. Le Groupe Europlasma l'applique depuis le 1er janvier 2015. Cette interprétation concerne les taxes dues par une entité à une autorité publique en application de la réglementation, autres que celles entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». IFRIC 21 précise que le fait générateur d'une taxe est constitué par la dernière activité qui la rend exigible ; l'application de cette interprétation a pour conséquence de modifier le mode de comptabilisation de certaines taxes. En particulier, les taxes qui deviennent exigibles lorsque certaines conditions sont remplies à une date donnée sont comptabilisées en charges pour la totalité de leur montant à cette date, sans pouvoir être étalées sur la période concernée. L'adoption de cette interprétation n'a pas d'impact sur les comptes annuels.
- **IFRS 1** – Première application des IFRS qui précise la signification de « IFRS applicables » dans les états financiers d'un premier adoptant.
- **IFRS 3** – ReGroupements d'entreprises, qui précise les cas de non-application d'IFRS 3 lors de la formation d'un partenariat dans les états financiers dudit partenariat.
- **IFRS 13** – Evaluation de la juste valeur qui précise les exemptions visées au paragraphe 52 sur les portefeuilles d'instruments financiers.
- **IAS 40** – Immeubles de placement qui clarifie l'interaction entre IFRS 3 et IAS 40 pour le classement d'un immeuble entre immeuble de placement et bien immobilier occupé par son propriétaire.

Nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'union Européenne et applicables de manière facultative par anticipation en 2015 :

- **IFRS 2** - Paiement fondé sur des actions qui précise la définition de « conditions d'acquisition ».
- **IFRS 3** - ReGroupements d'entreprises qui précise certains aspects de la comptabilisation de la « contrepartie éventuelle ».
- **IFRS 8** - Secteurs opérationnels qui précise notamment que l'entité doit présenter le rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et le total des actifs de l'entité, si l'entité indique des actifs par secteur en application du paragraphe 23.
- **IAS 16** - Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles qui, dans le cadre d'une réévaluation, exigent de réévaluer le montant des amortissements cumulés dans les mêmes proportions que le montant brut correspondant.
- **IAS 24** - Informations relatives aux parties liées qui stipule que parmi les entités considérées comme étant une partie liée, est ajoutée le cas de figure de l'entité, ou de tout membre du Groupe dont ils font partie, qui fournit des prestations de direction à l'entité de reporting. Dans ce cas de figure, l'entité de reporting est exemptée de fournir le montant des rémunérations versées aux principaux dirigeants par l'entité en

application du paragraphe 17 mais doit indiquer le montant des honoraires versés à l'entité prestataire de services.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation les normes ci-dessus ; cependant, leur application n'aurait pas eu d'impact sur les comptes annuels.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées par l'union Européenne :

Le Groupe ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et interprétations, non encore adoptées par l'Union Européenne, aient une incidence significative sur ses comptes consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et tous les montants sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire.

2.1.2. Continuité d'exploitation

Le Conseil d'Administration d'Europlasma a pris acte des besoins de trésorerie à horizon de 12 mois et considère que l'utilisation de la convention de présentation des comptes consolidés selon le principe de continuité d'exploitation est justifiée compte tenu de :

- La capacité de sa filiale CHO Power à respecter la levée des réserves (FA-Final Acceptance) de la centrale CHO Morcenx à la fin de l'année 2016,
- Des actions prises sur le besoin en fonds de roulement qui devraient générer une amélioration de la trésorerie de l'ordre de 5,1 M€ dont 1,8 M€ sont désormais acquis suite à la mise en place d'une solution d'affacturage pour les créances d'Inertam,
- La mise en place d'une ligne de financement en fonds propres fin février 2016 d'un montant maximum de 10 M€ structurée en deux tranches, dont une première tranche de 5 M€ activable en 2016 et dont les tirages dépendent des conditions de marché.

Sur ces bases, et sous réserve de la réalisation des actions prévues en particulier sur les besoins en fonds de roulement et que les recettes liées à la ligne de financement en fonds propres soient conformes au plan établi, le Groupe estime pouvoir couvrir ses besoins jusqu'à fin 2016.

En complément de ces actions, le Groupe a sollicité le support d'un cabinet spécialisé afin d'améliorer l'obtention de financements publics auxquels les différents projets du Groupe pourraient être éligibles (européens, nationaux, régionaux).

Par ailleurs, depuis le 6 novembre 2015, Europlasma a la faculté d'inciter à la conversion en actions des BSAR A en circulation. Les conditions de marché n'étant pas favorables, Europlasma n'a pas sollicité l'exercice de ces BSAR. Lorsque les conditions seront propices, Europlasma pourra disposer d'un potentiel issu de ces conversions pouvant apporter jusqu'à 26 M€ de liquidités supplémentaires au Groupe, étant précisé que d'autres alternatives de financement, moins dilutives, seraient privilégiées.

2.2 Modalités de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les états financiers d'Europlasma SA et de ses filiales au 31 décembre 2015. Les filiales sont consolidées à partir de la date de leur acquisition qui s'entend par la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle exclusif, directement ou indirectement, et restent consolidées jusqu'à la date où ce contrôle cesse.

Le contrôle exclusif s'entend comme l'habilité à diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister si la société mère détient plus de 50% des droits de vote, directement ou indirectement, sauf si, dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne confère pas le contrôle.

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes individuels au 31 décembre.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité. L'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values internes au Groupe est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat.

Les intérêts hors Groupe représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat consolidé et dans l'état de la situation financière consolidée.

Les variations de pourcentage d'intérêts dans une filiale, sans modification de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires de ces filiales et sont traduites par des mouvements entre « Part du Groupe » et « Intérêts hors Groupe » au sein des capitaux propres consolidés.

Les filiales SAS CHO Tiper, SAS CHO Locminé, SAS CHO Brocéliande et SAS CHO Le Poher n'ont pas été intégrées dans le périmètre des comptes consolidés au 31 décembre 2015 car elles présentent un intérêt négligeable (actif et passifs non significatifs et pas de transaction significative avec les entités du Groupe). Elles ne portent d'ailleurs aucun engagement hors bilan qui justifierait leur inclusion dans le périmètre de consolidation.

2.3 Résumé des principales normes comptables

2.3.1. Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition telle que définie par IFRS 3 révisée.

Le coût d'un regroupement d'entreprises correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur.

Les actifs acquis, les passifs et passifs éventuels assumés identifiables de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur à leur date d'acquisition. Les passifs éventuels identifiables pris en compte correspondent à des obligations potentielles dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice pendant lequel ils sont encourus et présentés au sein des charges externes.

Dans le cas d'une prise de contrôle par paliers, les participations détenues avant la prise de contrôle sont réévaluées par le résultat à la juste valeur à la date du regroupement.

La différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels à la date d'acquisition est constatée en goodwill à l'actif du bilan si elle est positive et au résultat si elle est négative.

Pour chaque regroupement d'entreprise où le Groupe acquiert un pourcentage de contrôle de moins de 100%, le Groupe décide des modalités de reconnaissance du goodwill : le goodwill partiel, où le goodwill est déterminé à hauteur du pourcentage acquis, ou le goodwill complet, qui consiste à reconnaître le goodwill en intégralité sur la base de la juste valeur des intérêts minoritaires.

Le Groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations, qu'elles concernent le coût du regroupement d'entreprise ou la juste valeur de la contrepartie transférée ou à transférer, y-inclus les compléments de prix conditionnels (clauses dites de « earn-out »).

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût, diminué des pertes de valeur cumulées. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe devant bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, ou à un regroupement d'unités, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

2.3.2. Participation dans des entreprises associées

Les investissements du Groupe dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence définie par IAS 28 R. Une entreprise associée est une société dans laquelle le Groupe exerce une influence notable.

L'influence notable est définie comme le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entité détenue, sans en exercer le contrôle. L'influence notable est présumée exister si la société mère détient 20% ou plus

des droits de vote, directement ou indirectement. Inversement il est présumé qu'une détention de moins de 20% des droits de vote ne permet pas d'exercer une influence notable. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte au moment d'apprécier si une entité détient une influence notable.

Selon la méthode de la mise en équivalence, l'investissement du Groupe dans l'entreprise associée est valorisé à son coût majoré ou minoré des mouvements post-acquisition dans la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée. Le goodwill comptabilisé sur une entreprise associée est inclus dans la valeur de l'investissement et n'est ni amorti ni soumis individuellement à un test de perte de valeur. Les instruments de capitaux propres d'une entreprise associée détenus par le Groupe sont inclus dans le coût de l'entreprise associée.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans le résultat des opérations de l'entreprise associée. Lorsqu'un mouvement a été comptabilisé directement au sein des capitaux propres de l'entreprise associée, le Groupe reconnaît sa quote-part dans ce mouvement au sein des autres éléments de son résultat global.

Les profits ou les pertes internes compris dans les stocks, les immobilisations et autres actifs, et les résultats provenant d'opérations entre cette société et celles dont les comptes sont intégrés globalement, sont éliminés à hauteur du pourcentage de participation du Groupe dans le capital de la société mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le résultat d'une entreprise associée est présentée au sein du compte de résultat. Il s'agit du résultat attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée et en conséquence il s'agit du résultat après impôts de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont retraités à des fins d'harmonisation avec les méthodes du Groupe si nécessaire. Ils se réfèrent à la même période comptable que ceux du Groupe.

Lorsque la quote-part de l'investisseur dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence atteint ou dépasse la valeur comptable de sa participation, la partie négative des capitaux propres est portée au bilan consolidé dans la rubrique Provisions par la contrepartie des « Quotes-parts de résultat des entreprises mises en équivalence » seulement dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée. Si l'entreprise associée enregistre ultérieurement des bénéfices, l'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans ces profits qu'après avoir dépassé sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle à sa quote-part de pertes sur son investissement dans l'entreprise associée. Le cas échéant, le Groupe mesure le montant de cette perte de valeur en comparant sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de ventes, avec sa valeur comptable et comptabilise la perte de valeur. Si la valeur recouvrable de la participation ré-augmente par la suite, la perte de valeur est reprise en conséquence.

2.3.3. Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros, sa monnaie fonctionnelle. Il s'agit de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe. Chaque entité détermine sa monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change à la date de clôture. Les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères qualifiés de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Ces derniers sont comptabilisés au sein des capitaux propres en autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement où ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôts imputables aux écarts de change sur ces emprunts suivent un traitement symétrique.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis au cours de change en date de la transaction initiale. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change à laquelle cette juste valeur est déterminée.

2.3.4. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir sur la vente de biens et de services. Ils sont enregistrés nets de remises et de taxes sur le chiffre d'affaires lorsque les critères suivants sont remplis :

- le montant de ces produits peut être évalué de manière fiable ;
- il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe ;
- les principaux risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente de biens ;
- le niveau d'avancement des prestations à la clôture peut être évalué de façon fiable dans le cadre de la vente de services ;
- les coûts encourus ou à encourir pour achever la vente peuvent être évalués de manière fiable.

Les principaux produits enregistrés dans les comptes du Groupe sont les suivants :

- Chiffre d'affaires et marge à l'avancement

Les principaux contrats du Groupe ont une exécution qui s'étend sur au moins deux périodes comptables. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces contrats dits à long terme selon la méthode de l'avancement prescrite par la norme IAS 11 pour les contrats de construction et selon la norme IAS 18 pour les prestations de service.

Le calcul du pourcentage d'avancement est effectué sur la base des coûts complets en mesurant le rapport entre les coûts encourus à la date de la clôture et les coûts totaux estimés pour la réalisation du contrat. Les coûts encourus sont les coûts de revient directement affectables au contrat. Ils incluent les charges financières encourues au titre de la réalisation du contrat. Le chiffre d'affaires facturé en excès de l'avancement du chiffre d'affaires est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés. Les produits financiers obtenus en raison de modalités contractuelles de facturation particulièrement favorables sont inclus dans les produits afférents au contrat.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison ne peut être mesuré de façon fiable, les coûts sont enregistrés en charges de l'exercice pendant lequel ils sont supportés et les produits sont reconnus dans la limite des coûts supportés.

Lorsque le résultat d'un contrat à terminaison estimé est négatif, la perte est immédiatement constatée en résultat par le biais d'une provision pour perte à terminaison.

- Produits de licence

Les licences sont généralement accordées pour une durée indéterminée permettant leur reconnaissance immédiate en produits. Lorsque ce n'est pas le cas, le produit de licence est étalé sur la durée de validité des droits octroyés.

- Prestations de traitement des déchets dangereux

L'activité de traitement d'amiante et autres déchets dangereux consiste en la délivrance d'une prestation de service dans le cadre de contrats de destruction de déchets. Les déchets à traiter sont, pour majeure partie, facturés à réception.

Le chiffre d'affaires correspondant est constaté en produits des activités ordinaires à l'issue du traitement effectif. Le chiffre d'affaires facturé avant le traitement effectif est comptabilisé au passif du bilan dans un compte de produits différés.

- Revenus locatifs

Les revenus locatifs sur immeubles de placement sont comptabilisés de manière linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

- Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus sur la base du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés au sein des produits financiers du compte de résultat.

- Dividendes

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

2.3.5. Subventions publiques

Les subventions publiques sont reconnues lorsqu'il existe une assurance raisonnable que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites et qu'elles seront reçues.

Lorsque la subvention est accordée en contrepartie d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique et sur la durée des coûts qu'elle compense sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

Lorsque la subvention est liée à un actif, elle est présentée en produits différés et rapportée au résultat au rythme d'amortissement de l'actif correspondant sur la ligne « autres produits des activités ordinaires ».

2.3.6. Impôts sur les résultats

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt sur les sociétés exigible ou recouvrable de chaque entité fiscale consolidée et aux impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

▪ Impôt différé

Les impôts différés concernent pour l'essentiel l'imposition des différences temporelles, des retraitements de consolidation, de la neutralisation des profits intra-Groupe et des déficits fiscaux reportables.

Ils sont constatés suivant la méthode du report variable, selon le taux d'impôt voté dans chaque pays à la clôture de l'exercice ou, dans les cas exceptionnels où le processus législatif du pays concerné permet de considérer que les taux annoncés par le gouvernement seront votés et entreranno en vigueur de manière certaine, ces taux « quasiment votés » à la clôture.

Les actifs d'impôts différés sont analysés au cas par cas et sont constatés dès lors que leur récupération est probable, voire fortement probable concernant les impôts différés actifs sur déficits fiscaux, à court ou moyen terme, dans un avenir ne dépassant pas cinq ans.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat sauf s'ils se rapportent à des transactions comptabilisées directement au sein des capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une entité fiscale lorsque cette dernière a le droit de compenser ses créances et dettes d'impôts exigibles dans sa juridiction et lorsque les échéances d'impôts différés sont concomitantes.

▪ Contribution sur la Valeur Ajoutée

Le Groupe comptabilise la Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE) d'Europlasma et de ses filiales françaises comme un impôt. En effet, le Groupe considère que la CVAE est fondée sur une différence de produits et de charges qui représente une composante significative du résultat des activités ordinaires exercées par Europlasma et ses filiales françaises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, il en résulte la comptabilisation d'impôts différés au taux de la CVAE sur les différences temporelles liées aux provisions pour risques qui couvrent des charges incluses dans le calcul de la valeur ajoutée et aux dépréciations d'actifs. Ces impôts différés sont ajustés chaque année au rythme des dotations et des reprises de la période.

2.3.7. Immobilisations incorporelles hors goodwill

▪ Frais de développement

Les coûts de développement sont comptabilisés en actifs incorporels s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et respectant l'ensemble des critères d'activation prescrits par la norme IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation incorporelle et, de l'utiliser ou de la vendre, capacité à utiliser ou à vendre l'actif incorporel, génération d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources financières appropriées et capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont généralement amortis sur une durée de 5 ans à compter de la date de leur mise en service qui correspond à la date à laquelle ils se trouvent dans l'état prévu par la Direction pour leur exploitation.

▪ Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de brevets, de licences et de logiciels.

Les montants comptabilisés au titre des brevets correspondent:

- aux frais de dépôts des brevets générés en interne,
- aux brevets acquis.

Ces montants sont amortis sur une durée correspondant à la durée la plus courte entre durée prévisionnelle effective d'utilisation et durée de validité des droits attachés au brevet, généralement entre 5 et 10 ans.

Les montants comptabilisés au titre des licences de savoir-faire correspondent:

- au prix des licences,
- aux frais annexes (documentation, prototypage...) supportés pour leur mise en utilisation.

Les licences sont amorties sur leur durée effective d'utilisation, supposée égale à leur durée contractuelle, généralement sur 12 ans.

Les logiciels sont enregistrés à leur coût d'acquisition et sont amortis de manière linéaire sur leur durée prévisionnelle d'utilisation, soit entre 1 et 5 ans.

2.3.8. Immobilisations corporelles

▪ Evaluation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur enregistrés conformément aux dispositions d'IAS 16.

Chaque composant d'une immobilisation corporelle ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est comptabilisé et amorti séparément.

Les frais financiers liés au financement de l'acquisition, construction ou production d'actifs corporels exigeant une longue période de préparation avant d'être utilisés sont comptabilisés dans le coût de l'actif financé pour la part encourue pendant la période de préparation conformément aux dispositions d'IAS 23. Ainsi, le Groupe ne comptabilise pas de charges financières durant la période d'acquisition (ou de construction) d'une immobilisation, cette charge étant neutralisée et venant augmenter la valeur d'acquisition de l'immobilisation. La charge d'intérêt neutralisée est ensuite amortie sur le même rythme que l'immobilisation qu'elle vient financer.

Les biens mis à disposition de l'entreprise dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits en immobilisations à l'actif de l'état de la situation financière consolidée. Ils sont amortis sur une durée de vie identique aux autres biens.

Aucun coût de remise en état de site n'a été activé en l'absence d'obligation actuelle, légale ou implicite de remise en état des sites sur lesquels le Groupe exerce ses activités.

▪ Amortissements

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation. Les valeurs résiduelles des actifs utilisés par le Groupe ont été estimées comme nulles, le Groupe n'ayant pas prévu de cesser de les utiliser avant la fin de leur durée théorique maximale d'utilisation.

Le mode d'amortissement retenu est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par le Groupe. Trois unités ont été retenues pour traduire le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs immobilisés :

- le nombre d'unités de production que le Groupe s'attend à obtenir de l'actif, notamment les tonnages traités concernant l'activité de traitement des déchets dangereux ;
- le nombre d'heures de fonctionnement ;
- les années d'utilisation.

Catégorie	Unités d'amortissement	Fourchette des durées d'utilité en nb d'unités d'amortissement
Constructions	Années	20 à 40
Installations techniques, matériel et outillage industriel	Tonnage traité (en tonnes vitrifiées)	2 500 à 130 000
	Nb d'heures de fonctionnement	29 400 à 44 100
	Années	3 à 12
Autres immobilisations corporelles	Années	3 à 10

2.3.9. Perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Le Groupe examine à la fin de chaque période de présentation de l'information financière s'il existe des indices de perte de valeur de ses actifs corporels et incorporels et, le cas échéant, détermine la valeur recouvrable de l'actif ou du Groupe d'actif concerné.

Le test de perte de valeur est effectué annuellement pour les goodwill et autres immobilisations incorporelles non amorties, les immobilisations incorporelles en cours notamment.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à la hauteur de la différence et présentée sur la ligne « perte de valeur » du compte de résultat.

La dépréciation comptabilisée est reprise pour ramener l'actif à sa valeur recouvrable lorsque l'estimation de la valeur recouvrable est revue à la hausse par rapport à l'estimation effectuée lors de la comptabilisation de la perte de valeur, à l'exception de toute dépréciation des goodwill.

▪ Indices de pertes de valeur

Les principaux indices de perte de valeur considérés par le Groupe sont de nature interne et externe.

Les indices externes incluent notamment :

- les changements importants survenus dans l'environnement technologique, économique, juridique ou de marché dans lequel le Groupe exerce ses activités,
- les variations significatives à la hausse des taux d'intérêts du marché qui résulteraient à modifier le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la valeur d'utilité d'un actif et en conséquence à diminuer de manière significative la valeur recouvrable de l'actif,
- une valeur de marché de l'actif ayant diminué de manière plus rapide que par l'effet attendu du temps ou de l'utilisation de l'actif.

Les indices internes portent essentiellement sur :

- des changements majeurs allant entraîner des incidences négatives sur le degré ou le mode d'utilisation attendu de l'actif,
- des éléments tangibles d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel générés par l'actif très inférieurs à ceux budgétés antérieurement,
- des flux de trésorerie nets actualisés ou un résultat opérationnel budgétés en baisse significative, ou des pertes budgétées en hausse significative.

▪ Valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un Groupe d'actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif ou du Groupe d'actif.

La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris séparément sauf quand l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Groupes d'actifs. Dans ce dernier cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient sauf si la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de la vente est supérieure à sa valeur comptable ou que la valeur d'utilité de l'actif peut être estimée comme étant proche de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et que cette dernière peut être déterminée. Lorsque le goodwill testé au sein de l'UGT à laquelle il appartient représente un goodwill partiel, il est majoré à hauteur du goodwill qui aurait été constaté pour les intérêts minoritaires dans le cadre d'un goodwill complet pour les besoins du test de perte de valeur.

Les valeurs d'utilité sont mesurées sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs et d'une valeur terminale actualisés. L'estimation des flux de trésorerie futurs est basée sur des budgets détaillés à court terme et des prévisionnels à moyen-terme qui sont préparés de manière séparée pour chaque UGT à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces données budgétaires et prévisionnelles couvrent généralement une période de trois à cinq ans. Au-delà le taux de croissance retenu est appliqué aux valeurs terminales. Les valeurs terminales retenues et le taux de croissance utilisé sont en adéquation avec les données de marché disponibles relatives au segment d'activité concerné.

Les taux d'actualisation sont des taux après impôts et sont appliqués aux flux de trésorerie après impôts ce qui donne une estimation de la valeur d'utilité identique à celle qui serait obtenue en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie avant impôts comme prévu par la norme IAS 36.

Lorsqu'une dépréciation doit être constatée sur une UGT à laquelle un goodwill, ou une partie d'un goodwill, est affecté, la dépréciation est d'abord imputée sur le goodwill puis sur la valeur nette comptable des autres actifs en proportion de leur valeur.

2.3.10. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition, coûts de transaction inclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur selon les dispositions d'IAS 16 résumées ci-avant.

2.3.11. Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition par le biais de contrats de location. Le Groupe détermine à l'appui d'IAS 17 la substance de ces contrats de location. Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée au Groupe en vertu du contrat de location, ce dernier est qualifié de contrat de location-financement et comptabilisé comme tel. Dans tous les autres cas, le contrat de location est qualifié de contrat de location simple et comptabilisé comme tel.

▪ Contrats de location-financement

Au commencement de la location, l'actif utilisé est comptabilisé à l'actif du bilan au sein des immobilisations corporelles avec une dette financière pour contrepartie. La valeur retenue pour la comptabilisation initiale de l'actif est le montant le plus faible entre juste valeur du bien loué et valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location est le taux implicite du contrat. Dans les cas exceptionnels où ce dernier ne peut être déterminé, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal du preneur. Les coûts directs initiaux engagés par le preneur sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

Ultérieurement à la comptabilisation initiale, les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est allouée à chaque période couverte par la location de manière à obtenir un taux d'intérêts périodique constant sur le solde de la dette au titre de chaque période.

Le montant amortissable de l'actif loué est réparti sur chaque période comptable de la période prévue d'utilisation sur une base systématique et cohérente avec la politique d'amortissement appliquée par le preneur aux actifs dont il est propriétaire. Si le Groupe a une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire de l'actif à la fin de sa période de location, la période d'utilisation attendue est la durée d'utilité de l'actif. Sinon l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre durée du contrat de location et durée d'utilité.

▪ Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de manière linéaire sur la durée de la location.

2.3.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements et les stocks de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CUMP). Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les encours de production et les produits intermédiaires et finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, y inclus les amortissements des biens concourants à la production.

Le coût de la sous-activité est toujours exclu de la valeur des stocks et en-cours.

Les frais financiers intercalaires et les frais de recherche et développement ne sont pas incorporés dans la valeur des stocks et en-cours.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est inférieure à l'autre terme énoncé.

2.3.13. Actifs financiers

▪ Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Jusqu'à la cession du sous-Groupe Europe Environnement en décembre 2013, le Groupe détenait des instruments financiers dérivés qu'il avait choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves, selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés étaient des swaps de taux permettant de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils étaient valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

▪ Prêts et créances au coût amorti

Les prêts et créances au coût amorti sont essentiellement constitués de créances clients, d'autres créances opérationnelles et de dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont valorisés à leur juste valeur augmentée, le cas échéant, des coûts de transaction encourus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur coût amorti qui correspond au montant de leur comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute réduction pour dépréciation ou irrécouvrabilité.

La juste valeur des créances lors de leur comptabilisation initiale correspond généralement à leur valeur nominale. Les créances clients incluent les créances liées à la comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement.

Une dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement : cette appréciation, réalisée « au cas par cas », a pour objet de ramener les créances concernées à leur valeur probable de recouvrement.

▪ Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont essentiellement constitués de valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers, notamment de dépôts à terme ne respectant pas les critères de présentation en trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces actifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées directement en capitaux propres jusqu'à la décomptabilisation de ces actifs où les variations cumulées de juste valeur sont recyclées en résultat.

▪ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue, les dépôts à terme à courte échéance et les placements liquides dans des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement comprennent les SICAV monétaires et les Certificats De Dépôts qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le résultat.

Les concours bancaires courants remboursables à vue qui financent des besoins court-terme liés aux activités ordinaires du Groupe sont incluses dans la trésorerie nette pour la présentation du tableau des flux de trésorerie consolidés.

2.3.14. Passifs financiers

▪ Dettes financières, fournisseurs et autres passifs au coût amorti

Les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres passifs opérationnels sont évalués selon la méthode du coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur minorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ Passifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves

Jusqu'à la cession du sous-Groupe Europe Environnement en décembre 2013, le Groupe détenait des instruments financiers dérivés qu'il avait choisi de comptabiliser selon la méthode de la juste valeur par les réserves, selon les principes de la comptabilité de couverture et d'IAS 39. Ces instruments dérivés étaient des swaps de taux permettant de passer d'un taux variable à un taux fixe. Ils étaient valorisés à leur juste valeur et les variations de juste valeur comptabilisées en autres éléments du résultat global, au sein des réserves pour la partie efficace, et au compte de résultat pour la partie non efficace.

▪ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 qui préconise de comptabiliser l'emprunt obligataire séparément en deux composantes :

- Une composante « dette » évaluée à la juste valeur (voir ci-dessous) ;
- Une composante « capitaux propres », correspondant à la différence entre la valeur nominale de l'emprunt émis et la composante dette.

La juste valeur de la composante dette correspond à la valeur actualisée des cash-flow futurs (coupons et valeur de remboursement), sur la base d'un taux de marché d'un passif analogue (dette non assortie d'une possibilité de conversion en actions), ce passif pouvant être une dette souscrite auprès de parties liées si elle correspond à la notion de passif analogue.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'instrument financier (frais d'émission notamment) sont affectés aux composantes dettes et capitaux propres au prorata de la répartition de la valeur de l'émission.

2.3.15. Actions propres

Les actions propres sont constatées à leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres. Les profits et pertes résultant de leur cession sont imputés, nets d'impôts, directement sur les capitaux propres.

2.3.16. Provisions

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus au cours de l'exercice ou qui sont en cours au 31 décembre rendent probables. Conformément aux critères définis par la norme IAS 37, elles sont constituées, lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie au-moins équivalente attendue. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes. Les provisions pour lesquelles la sortie de ressource doit survenir dans un délai supérieur à un an sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

2.3.17. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite. Ces engagements sont provisionnés. Les droits acquis par l'ensemble du personnel sont déterminés en fonction des dispositions applicables dans chaque pays.

Les cotisations versées par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées au résultat de la période.

Les avantages postérieurs à l'emploi liés à des régimes à prestations définies sont déterminés une fois par an selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à :

- évaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs ;
- proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels.

Les gains et pertes résultant des changements d'hypothèses actuarielles, reconnus au compte de résultat jusqu'au 31 décembre 2012, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global depuis le 1^{er} janvier 2013 en conformité avec l'amendement de la norme IAS 19 applicable de manière obligatoire en 2013.

L'engagement est calculé en prenant comme hypothèse le départ volontaire des salariés.

Les calculs actuariels se font sur la base des formules suivantes :

Engagement actuariel	engagement futur x (coefficient d'ancienneté / durée totale) x probabilité d'atteindre l'âge de la retraite
Engagement futur	indemnités de base x droits acquis
Indemnités de base	ancienneté en N / ancienneté à l'âge de la retraite
Probabilité d'atteindre l'âge de la retraite	espérance de vie x probabilités de non départ
Espérance de vie	probabilité d'arriver à 65 ans / probabilité d'arriver à l'âge qu'on a en N
Probabilité de non départ	$(1-0,1)^{\text{nombre d'années avant retraite}}$
Coefficient d'ancienneté / durée totale	$(N - \text{date entrée}) / \text{ancienneté à 65 ans}$

2.3.18. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions par émission d'actions nouvelles dans certaines de ses filiales en rémunération de performances ou à l'entrée des salariés dans les effectifs, au terme de leur période d'essai.

Des attributions gratuites d'actions ont été accordées aux mandataires (cf. note 11).

Conformément aux dispositions d'IFRS2, le Groupe comptabilise les services reçus dans le cadre de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions au résultat au fur et à mesure qu'elle reçoit les services et comptabilise en contrepartie une augmentation de ses capitaux propres, s'agissant de transactions dont le paiement est réglé en instruments de capitaux propres. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français.

La juste valeur des plans est mesurée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution et en tenant compte de la probabilité, sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération de services passés, de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition.

2.3.19. Information sectorielle

Le Groupe présente ses activités opérationnelles au sein de 4 secteurs. Le découpage de ces 4 secteurs correspond à la façon dont sont organisées les Directions opérationnelles et le reporting interne à l'attention du principal décideur opérationnel du Groupe aux fins de pilotage des activités (qui inclut l'évaluation des performances et l'affectation des ressources) en conformité avec IFRS 8.

La Direction ayant choisi d'organiser le Groupe en fonction des marchés adressés et des modes de distribution des produits et services y afférant, un secteur peut en conséquence couvrir diverses zones géographiques et plusieurs activités, à conditions que les caractéristiques économiques des activités regroupées au sein d'un même secteur soient sensiblement les mêmes.

Les 4 secteurs opérationnels portant les activités du Groupe Europlasma sont les suivants :

- Holding, Solutions Plasma (Europlasma Industries)

Conception et fabrication de systèmes torches à plasma pour des applications industrielles, dans les secteurs de la destruction de déchets et de la gazéification haute température notamment. Les activités de holding et les activités de R&D liées au développement des systèmes torches sont rattachées à ce secteur. Ce secteur correspond en 2015 aux entités légales Europlasma SA et SCIG.

- Traitement d'Amiante (Inertam)

Prestations de collecte, transport, neutralisation et valorisation de déchets dangereux et en particulier de déchets d'amiante. Ce secteur correspond en 2015 à l'entité légale Inertam SAS.

- Energies renouvelables (CHO)

Fourniture complète de solutions de production d'énergie à partir de déchets et de biomasse. Le processus industriel repose sur la technologie de gazéification avancée par procédé plasma. Ce secteur correspond en 2015 aux entités légales CHO Power SAS, CHOPEX SAS et CHO Morcenx SAS.

- Air et Gaz (Activité cédée)

Ce secteur correspond en 2015 à la seule société FIG (Financière GEE SAS), ex holding du sous-Groupe Europe Environnement cédé en décembre 2013. FIG porte principalement les tranches de paiements restant à recevoir suite à la vente du sous-Groupe Europe Environnement ainsi que la Garantie d'Actif et de Passif. Ce secteur ne correspond donc plus

à un secteur porteur d'activités du Groupe, il a été maintenu en tant que secteur opérationnel au regard des flux d'information qui continuent à remonter à l'attention des principaux décideurs.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires du Groupe est réparti par zone géographique dans la note 7.1 de l'annexe sur le chiffre d'affaires. En revanche, les autres informations par zone géographique listées par IFRS 8.33 ne sont pas disponibles ni suivies par le Groupe.

NOTE 3. JUGEMENTS ET ESTIMATIONS

La préparation des états financiers consolidés du Groupe Europlasma nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations ayant un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées dans certaines notes de l'annexe. Le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période ultérieure en raison de l'incertitude attachée aux estimations et hypothèses retenues. Les jugements, hypothèses et estimations sont revues à chaque date de clôture.

3.1 Changements d'estimation

Il n'y a pas de changement d'estimation significatif en dehors de la révision du budget du contrat de construction EPC tel que précisé dans la note 6.11.4 Contrats long terme.

3.2 Hypothèses et estimations clés à la clôture

Au 31 décembre 2015, les hypothèses-clés et autres principales sources d'incertitude relatives aux estimations pouvant entraîner un ajustement significatif des actifs et passifs au cours de périodes ultérieures concernent essentiellement les catégories suivantes :

- Reconnaissance du revenu et de la marge à l'avancement des contrats long-terme

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ses contrats long terme selon la méthode de l'avancement décrite dans la note 2.3.4. Chiffre d'affaires et marge à l'avancement. Les budgets à terminaison et les pourcentages d'avancement des contrats long-terme sont évalués contrat par contrat dans le respect des procédures internes. En particulier, l'essentiel des estimations retenues pour les comptes porte sur les coûts à terminaison et notamment les coûts de mise en service et de tests jusqu'à la Final Acceptance, livraison définitive de la centrale CHO Morcenx.

- Test de perte de valeur des actifs non financiers à durée de vie indéterminée

Les modalités d'appréciation des pertes de valeur éventuelles des immobilisations incorporelles et corporelles sont données en note 2.3.9. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre des tests de dépréciation des UGT auxquelles des goodwill sont affectés et la sensibilité des résultats des tests de perte de valeur à ces hypothèses-clés au 31 décembre 2015 sont données en note 6.1. Goodwill.

- Valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx et de l'actif financier apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx

Les modalités d'appréciation de la valeur recouvrable des participations dans les entreprises associées sont données en note 2.3.2. Plus particulièrement, les hypothèses-clés retenues dans le cadre de l'appréciation de la valeur recouvrable de la participation dans CHO Morcenx au 31 décembre 2015 sont données en note 6.4. CHO Morcenx. Par ailleurs, les hypothèses afférant à la valeur recouvrable de l'actif financier de 7 500 K€ bruts apporté en garantie du contrat de construction de l'usine de CHO Morcenx sont précisées en note 4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers.

- Impôts différés activés sur déficits fiscaux reportables

Des impôts différés actifs sont comptabilisés au titre des déficits fiscaux reportables lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées comme indiqué dans la note 2.3.6 Impôts sur les résultats. Par conséquent, le Groupe n'active pas les impôts différés actifs quand les perspectives de recouvrement ne sont pas établies. Les considérations particulières retenues à la clôture 2015 sont présentées en note 6.12.

- Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont comptabilisés selon les principes généraux listés en note 2.3.17. Les principales hypothèses retenues en date du 31 décembre 2015 figurent dans la note 6.9 Avantages du personnel.

- Paielements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions dont les principes de comptabilisation sont présentés en note 2.3.18. Paiements fondés sur des actions. La juste valeur des plans d'attribution gratuite d'actions est appréciée au regard de la probabilité de maintien du bénéficiaire dans les effectifs jusqu'au terme de la période d'acquisition sauf dans le cas d'actions attribuées en rémunération d'un service passé. Cette hypothèse de présence est établie sur la base des statistiques passées et ajustées, le cas échéant, en cas de survenance d'un élément particulier porté à la connaissance du Groupe.

NOTE 4. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

4.1 Risques de marché

4.1.1. Risques liés à la fluctuation du prix de matières premières et aux fournisseurs

Le Groupe est exposé aux risques liés à la variation du prix des matières premières dans le cadre de son processus d'exploitation récurrent, et notamment aux tarifs d'approvisionnement en biomasse, fixés par contrat sur des durées longues, et en énergies fossiles, électricité et gaz naturel, qui représentent un poste de coûts de production significatif pour l'activité de traitement des déchets dangereux notamment. Ces contrats prévoient des indexations de prix sur des indices économiques ou des évolutions tarifaires réglementaires. Le Groupe ne couvre pas ce risque à l'aide d'instruments financiers.

4.1.2. Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le risque de change résultant de la conversion des comptes en devises n'est pas couvert, ne se matérialisant pas par un flux financier. Les plus et moins-values latentes à la date de clôture sont comptabilisées en réserve de conversion, au sein des capitaux propres. Le Groupe n'est pas exposé de manière significative au risque de change.

4.1.3. Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe est résumée ci-dessous :

	31/12/2015	Taux fixe	Taux variable
Emprunts et dettes financières non courants	11 245	11 245	0
Emprunts et dettes financières courants (hors découverts bancaires et hors intérêts courus)	1 283	1 283	0
Total	12 528	12 528	0
Exposition au taux variable avant instruments dérivés	0	0	0
Instruments dérivés de taux	0	0	0
Exposition au taux variable après instruments dérivés	0	0	0

Dans la mesure où l'ensemble des dettes subsistantes avaient été contractées à taux fixe, il n'est pas calculé de sensibilité du résultat à la variation des taux.

4.1.4. Risques sur actions et autres instruments financiers

Le Groupe ne détient pas de titres ou de placements considérés comme spéculatifs.

Actifs financiers	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Dépôts et Placements non courant	6 511	2 392	4 120
Dépôts et Placements courant	807	8 685	-7 877
Equivalents de trésorerie	0	7 000	-7 000
Trésorerie*	6 915	6 630	285
TOTAL	14 234	24 706	-10 473

* Hors intérêts courus non échus pour 10 K€ en 2014

Les dépôts et comptes à terme détenus sont gérés de manière prudente. Ce sont pour la majorité des placements au taux sans risque ou monétaires.

Au 31 décembre 2015 le poste de dépôts et placements non courant de 6 511 K€ nets inclut le dépôt de garantie de 3 750 K€ net, qui figurait au 31 décembre 2014 en dépôt courant.

Une dépréciation de 3 750 K€ du dépôt initial de 7 500 K€ a été comptabilisée dans les comptes 2012 pour refléter les risques de mise en œuvre des garanties données à CHO Morcenx. Au 31 décembre 2015, la provision a été maintenue au regard des incertitudes pesant sur la montée en puissance de l'usine (Ramp up) et des performances garanties à la date de sa livraison définitive (Final Acceptance Date).

Ce dépôt de garantie avait été classé en actif courant au 31 décembre 2014, compte tenu de l'échéance de la livraison définitive attendue fin d'année 2015. En raison du report de la Final Acceptance, il a été reclassé en actif non courant au 31 décembre 2015 pour son montant net de 3 750 K€ (voir 6.6.1).

4.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne puisse honorer ses engagements lorsque ceux-ci viendront à échéance.

Les besoins de financement de l'exercice ont été couverts par :

- La trésorerie d'ouverture reconstituée en 2014 grâce aux augmentations de capital de février, octobre et décembre (exercice de BSAR) 2014 apportant de nouvelles liquidités nettes de frais à hauteur de 25 062 K€.
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible par placement privé (détaillé en note 1.1) d'un montant de 5 M€
- Le produit de la conversion des BSAR A et B en actions nouvelles pour 466 K€,

Le financement des besoins 2016 est exposé dans la note 2.1.2 continuité d'exploitation.

L'endettement net du Groupe est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	12 624	9 341	3 283
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 915	13 640	-6 725
Endettement net	5 709	-4 299	10 008

L'échéancier des dettes financières est présenté en note 6.8 Dettes Financières.

Le Groupe bénéficie de certains emprunts bonifiés à taux réduits ou nuls, dont le remboursement anticipé peut être demandé par les organismes financeurs sous certaines conditions et notamment le non respect d'objectifs de création d'emplois ou de programmes d'investissements.

La société mise en équivalence CHO Morcenx, dont la quote-part de détention du Groupe est de 35% au 31 décembre 2015, a bénéficié d'un prêt de 26 799 K€ de la part de son actionnaire majoritaire pour le financement des installations techniques et équipements de la centrale électrique de Morcenx construite par CHO Power. Cet emprunt est remboursable tous les 6 mois selon les excédents de trésorerie générés par l'activité, avec une date de maturité initialement fixée à l'été 2015 et désormais repoussée à septembre 2016. En raison du retard dans la livraison préliminaire de la centrale électrique, intervenue le 13 juin 2014, CHO Morcenx n'a pas encore commencé à rembourser son emprunt à l'exception des intérêts qui ont couru jusqu'au 15 décembre 2012.

Cet emprunt est garanti par le biais de nantisements d'actifs propres à CHO Morcenx comme dans toute opération de « project finance », mais aussi par le nantissement des titres et BSA que le Groupe détient dans CHO Morcenx, pour leur valeur brute de 7 755 K€ (voir la note 8 sur les engagements hors bilan). Le Groupe considère comme peu probable la mise en jeu de cette garantie par le prêteur pour les motifs suivants :

- CHO Morcenx a aidé financièrement le Groupe et a pris des risques en prêtant de l'argent dédié à couvrir d'éventuelles pénalités.
- L'intérêt du prêteur, actionnaire majoritaire de CHO Morcenx, est que CHO Morcenx soit propriétaire d'une usine parfaitement fonctionnelle, mais également de répliquer ce succès (accord non exclusif de financement de 8 nouvelles usines).
- La mise en œuvre de la garantie aggraverait la fragilité du Groupe qui ne serait probablement plus en mesure d'assurer l'exploitation et les améliorations opérationnelles de l'usine de CHO Morcenx dans des conditions raisonnables, dégradant de ce fait, la valeur d'actif de la centrale, propriété de CHO Morcenx SAS.

A noter qu'il n'existe pas de clauses de covenants au niveau des emprunts bancaires pouvant avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de son activité, le Groupe met en place des garanties financières, comme présenté en note 8. Engagements hors bilan. Certains de ces engagements sont garantis par des placements, d'autres par des actifs (titres de participation et immobilisations corporelles et/ou incorporelles).

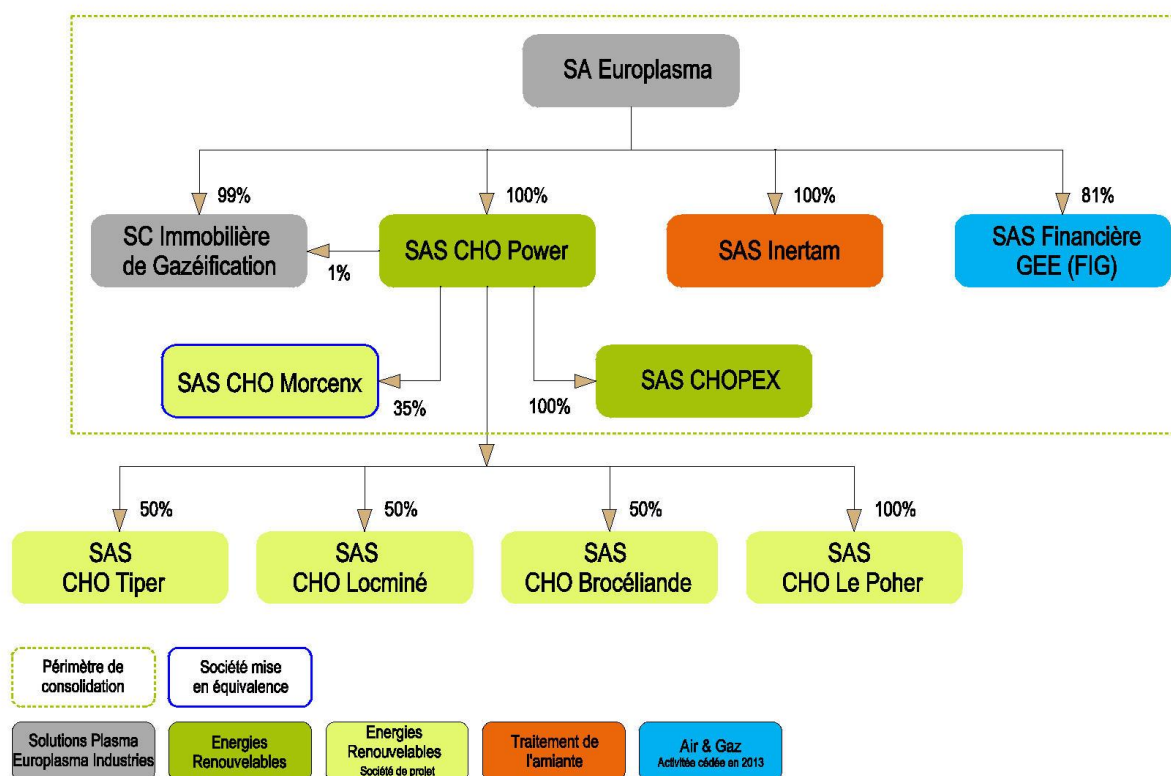
4.3 Risques de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière en cas de défaut de paiement d'un client du Groupe.

Une partie du chiffre d'affaires fait l'objet de paiement d'acomptes, en contrepartie desquels le Groupe délivre une caution bancaire de restitution d'acompte. Les contrats à long terme font généralement l'objet de caution de bonne fin d'exécution de travaux ou de projets. Des recours aux assurances crédit sont envisagés au cas par cas.

NOTE 5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.1 Présentation du périmètre de consolidation



5.2 Variations de périmètre durant l'exercice

Au cours de l'exercice 2015, 3 nouvelles sociétés de projet ont été créées afin de porter les futurs projets d'usine CHO Power. Ces sociétés ne sont pas consolidées en raison de leur intérêt négligeable (voir 5.4).

▪ CHO Locminé

La société CHO LOCMINE SAS, véhicule devant porter la 3^{ème} usine CHO power, a été créée le 13 mars 2015. Son capital social de 1 000 € a été apporté à parts égales par CHO Power et le partenaire co-développeur du projet, la société ENRgy Sarl.

▪ CHO Brocéliande

La société CHO BROCELIANDE SAS, véhicule devant porter la 4^{ème} usine CHO power, a été créée le 5 juin 2015. Son capital social de 1 000 € a été apporté à parts égales par CHO Power et le partenaire co-développeur du projet, la société Urban Biomass.

▪ CHO Le Poher

La société CHO LE POHER SAS, véhicule devant porter la 5^{ème} usine CHO power, a été créée le 15 décembre 2015. Son capital social de 500 € a été apporté à 100% par CHO Power.

5.3 Sociétés consolidées

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
Europlasma S.A.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 384 256 095		Société Mère	Intégration globale
Inertam S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 437 791 296	100%	100%	Intégration globale
CHO Power S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 507 787 000	100%	100%	Intégration globale
CHOPEX SAS.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 794 354 092	100%	100%	Intégration globale
CHO Morcenx S.A.S.	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 521 784 694	35%	35%	Mise en équivalence
SC Immobilière de Gazéification	471, route de Cantegrit Est 40 110 MORCENX SIREN : 518 432 778	100%	100%	Intégration globale
Financière GEE S.A.S.	66, rue Jacques Mugnier 68 200 MULHOUSE SIREN : 339 520 454	81%	81%	Intégration globale

5.4 Sociétés non consolidées

Au 31 décembre 2015, les sociétés de projet CHO Tiper, CHO Locminé, CHO Brocéliande et CHO Le Poher ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur intérêt négligeable (pas de revenu, résultat proche de 0, total bilan inférieur à 10 K€ et pas d'engagement hors bilan).

Dénomination	Siège	% d'intérêts de la Société consolidante	% de contrôle de la Société consolidante	Méthode
CHO Tiper SAS	Route de Puyraveau 79 100 Thouars SIREN : 804 959 492	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Locminé SAS	Zone industrielle de Kersorn 56 500 Locminé SIREN : 810 156 570	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Brocéliande SAS	ZI La Brohinière 35 360 Montauban-de-Bretagne SIREN : 811 830 470	50%	50%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable
CHO Le Poher SAS	Parc d'activités de Kerhervé 29 270 Cleden Poher SIREN : 815 222 559	100%	100%	Exclusion du périmètre car intérêt négligeable

NOTE 6. NOTES ANNEXES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

6.1 Goodwill

Filiales	Année d'acquisition	Coûts d'acquisition en devise	Devise	Frais d'acquisition	31/12/2014	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	31/12/2015
Inertam	2005	6 115	K€	0	1308	0	0	0	0	1 308
Financière GEE	2006-2008	5 705	K€	54	8	0	0	0	0	8
Total				54	1316	0	0	0	0	1 316

Comme indiqué dans la note 2.3.9 Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle un goodwill est affecté conformément à IAS 36 à l'exception de l'UGT Financière GEE jugée non significative.

Au 31 décembre 2015, la valeur recouvrable de l'UGT Inertam calculée en accord avec la norme IAS 36 apparaît supérieure à la valeur nette comptable sur la base de sa valeur d'utilité. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée.

Les principales hypothèses utilisées dans la détermination des valeurs d'utilité sont les suivantes :

2015

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	3 ans	5,96%

2014

UGT	Zone géographique de rattachement	Horizon des flux de trésorerie prévisionnels	Taux d'actualisation après impôt
Inertam	France	3 ans	6,95%

Les taux d'actualisation utilisés sont les Coûts Moyens Pondérés du Capital respectifs des UGT testées et ont été déterminés en référence aux données de marché et aux évaluations d'expert disponibles pour la zone géographique de rattachement de l'UGT concernée (taux sans risque, prime de risque marché, coefficient bêta, coût de la dette). Les analyses de sensibilité des tests de dépréciations effectuées sur la base d'un taux d'actualisation majoré de 1 point ne montrent aucune perte de valeur de l'UGT Inertam.

6.2 Autres immobilisations incorporelles

	31/12/2014	Acquisitions	Cessions et Mises au rebut	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclass ements	Incid. des changements de méthodes	31/12/2015
Frais de recherche & développement	2 984	18	0	0	0	74	0	3 076
Concessions, brevets & droits similaires	1 480	25	-14	0	0	1	0	1 493
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	90	0	0	0	0	-75	0	15
Avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Valeur Brute	4 554	43	-14	0	0	0	0	4 584

	31/12/2014	Dotations	Reprises	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclass ements	Incid. des changements de méthodes	31/12/2015
Amt/Dép. frais de rech. & développ.	-2 112	-753	0	0	0	0	0	-2 865
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	-1 377	-42	14	0	0	0	0	-1 406
Amt/Dép. autres immos incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-3 489	-795	14	0	0	0	0	-4 270
Total Valeur Nette	1 065	-752	0	0	0	0	0	314

Au 31 décembre 2015, les frais de recherche et développement nets sont principalement constitués :

- des frais de développement relatifs au programme SESCO pour 105 K€,
- des frais de développement d'un nouveau programme sur les torches qui devrait se traduire par le dépôt d'un brevet. Les frais y afférent sont mis en service sur 2015, pour 100 K€.

Le projet SESCO (Stockage Energie Solaire sur COfalit) consistait à valoriser le Cofalit (matériau issu de la vitrification de déchets d'amiante) dans le domaine du stockage d'énergie, principalement en lien avec l'utilisation de concentrateurs solaires. Ces frais de développement sont amortis sur une période de 5 ans qui court depuis le 1^{er} novembre 2013, date de leur mise en service. Ce programme a été clôturé en 2014 et se prolonge avec le nouveau programme ANR RESCOFIS (2014-2017) dont les frais de développement non significatifs sur 2014/2015 n'ont pas été activés.

6.3 Immobilisations corporelles

	31/12/2014	Acquisitions	Cession s et Mises au rebut	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclass ements	Incid. des changem ents de méthodes	31/12/2015
Terrains	346	0	0	0	0	0	0	346
Constructions	7 818	17	0	0	0	10	0	7 844
Installations tech, matériel & outillage	18 953	1 347	-509	0	0	253	0	20 044
Autres immobilisations corporelles	1 134	190	-22	0	0	15	0	1 317
Immobilisations corporelles en cours	695	879	-400	0	0	-293	0	880
Avances et acomptes s/immo. corp.	0	153	0	0	0	0	0	153
Total Valeur Brute	28 945	2 586	-931	0	0	-16	0	30 584

	31/12/2014	Dotations	Reprises sur sorties	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Reclass ements	Incid. des changem ents de méthodes	31/12/2015
Amt/Dép. constructions	-1 174	-440	0	0	0	0	0	-1 614
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-14 511	-2 699	480	0	0	8	0	-16 722
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-623	-135	20	0	0	8	0	-730
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	-350	0	350	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Amt/dép.	-16 658	-3 274	850	0	0	16	0	-19 066
Total Valeur Nette	12 287	-688	-81	0	0	0	0	11 517

Les principaux postes d'immobilisations corporelles concernent :

- les terrains acquis par la Société Civile Immobilière de Gazéification sur la commune de Morcenx dont le site d'exploitation d'Inertam et le site d'exploitation de CHO Morcenx pour 346 K€;
- les bâtiments de l'usine de production d'énergie de Morcenx et le séchoir à bois construits par le Groupe, mis en service en 2012 et 2013 pour 5 994 K€. Bien qu'aucun loyer ne soit actuellement facturé, ces éléments subissent un amortissement car ils sont prêts à être mis en service (à l'endroit et dans l'état nécessaire), au sens de la norme IAS 16.55
- les installations techniques, matériels et équipements industriels :
 - la ligne de traitement de déchets dangereux d'Inertam représente une valeur nette de 2 752 K€, contre 3 710 K€ au 31 décembre 2014.
 - les installations du site d'essai de Morcenx, et notamment afférentes au programme Kiwi, représentent un total de près de 328 K€ contre 1 031 K€ au 31 décembre 2014.
- les autres immobilisations corporelles correspondent pour l'essentiel aux divers matériels de bureau, de transport et diverses installations ;
- les immobilisations en cours concernent principalement les réfractaires utilisés chez Inertam pour un total de 553 K€.

Au cours de l'année, le Groupe a investi 2 586 K€ en immobilisations corporelles, en particulier 2 099K€ pour l'activité Traitement de l'Amiante (principalement changement des réfractaires du four de traitement).

Un équipement d'occasion (filtre à manche) qui n'a finalement pas pu être cédé ou réutilisé sur la plateforme d'essai d'Europlasma, dont la valeur nette comptable était de 400 K€, déprécié à hauteur de 350 K€, a été mis au rebut. Le ferrailage a généré un revenu de 6K€. Les autres mises au rebut concernent principalement les mises au rebut des anciens réfractaires totalement amortis.

Au 31 décembre 2015, les frais financiers capitalisés dans les immobilisations sont de 182 K€, contre 225 K€ au 31 décembre 2014. Les immobilisations en crédit-bail s'élèvent à 524 K€ (vs 655 K€ au 31 décembre 2014).

6.4 Participations dans des entreprises associées

	31/12/2014	Résultat	Dépréciation des titres MEE	Acquisition de titres	31/12/2015
CHO Morcenx	3 685	-137	0	0	3 549
Total	3 685	-137	0	0	3 549

La variation des titres mis en équivalence est constituée par la quote-part de résultat de la période dans CHO Morcenx.

Au 31 décembre 2015, la participation dans CHO Morcenx s'élève à 3 549 K€ (vs 3 685 K€ au 31 décembre 2014), correspondant à :

- Une valeur brute totale des titres et BSA de 7 756 K€ composées de :
 - o 6 901 K€ de titres, correspondant essentiellement à l'exercice des tranches 1,2 et 3 des BSA CHO Morcenx (BSA 1, BSA2 et BSA 3)
 - o 855 K€ de la 4^{ème} tranche de BSA CHO Morcenx (BSA 4)
- 95 K€ de quote-part dans les capitaux propres de CHO Morcenx (vs 233 k€ au 31 décembre 2014),
- Une dépréciation de 4 303 K€ correspondant à 50% de la valeur des titres et 100% de la valeur des BSA 4 (leur date de validité étant le 1^{er} décembre 2015, ils sont par conséquent devenus caduques).

Les principales informations requises par IFRS 12 sont présentées ci-dessous :

	CHO Morcenx	Total
% d'intérêt	35%	
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	
Actif courant	9 761	9 761
Actif non courant	47 844	47 844
Passif courant	10 018	10 018
Passif non courant	41 027	41 027
Chiffre d'affaires	560	560
Résultat	-387	-387

Les informations présentées ci-dessus tiennent déjà compte des retraitements IFRS pratiqués notamment la capitalisation des coûts d'emprunt pour 2 984 K€ au cours de l'année 2015 (13 719 K€ en cumulé). Ainsi, il n'est pas présenté de réconciliation entre les données financières résumées et les données utilisées pour la consolidation.

6.5 Stocks et en-cours

	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Stocks MP, fournitures et aut. appro.	1 201	-190	1 010	828	-213	614
Stocks - en-cours de production	103	0	103	0	0	0
Stocks -pds finis et intermédiaires	542	-374	169	542	-68	475
Stocks de marchandises	0	0	0	0	0	0
Total	1 846	-564	1 282	1 370	-281	1 089

La valeur nette du stock passe de 1 089 K€ au 31 décembre 2014 à 1 282 K€ au 31 décembre 2015, ce qui représente une variation de 193 K€, avec deux explications majeures :

- Le niveau de stocks de la société CHOPEX du fait de la réception de pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de l'usine CHO Morcenx a augmenté de 326K€ ;
- Europlasma a constaté une dépréciation sur ses stocks de produits finis de 306 K€ ;
- Les en-cours de production incluent les couts engagés sur le projet CHO Tiper (honoraires,...).

6.6 Actifs financiers

Actifs financiers	31/12/2015			31/12/2014		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Titres de participation	2	0	2	1	0	1
Prêts, cautionnements et autres créances	10 331	-3 820	6 511	2 487	-95	2 392
Total autres actifs financiers non courants	10 333	-3 820	6 513	2 487	-95	2 392
Clients et comptes rattachés	6 465	-305	6 160	7 594	-284	7 310
Total client et comptes rattachés	6 465	-305	6 160	7 594	-284	7 310
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	280	0	280	858	0	858
Créances sur personnel & org. sociaux	13	0	13	14	0	14
Créances fiscales - hors IS	4 249	0	4 249	3 175	0	3 175
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0	0	0
Total autres créances opérationnelles	4 543	0	4 543	4 047	0	4 047
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	183	0	183	12 098	-4 023	8 075
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0	0	0
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0	0	0
Autres créances	46	0	46	2 360	0	2 360
Charges constatées d'avance	242	0	242	177	0	177
VMP - Autres placements	709	-84	625	694	-84	609
Total autres actifs courants	1 179	-84	1 095	15 328	-4 107	11 221
VMP - Equivalents de trésorerie	0	0	0	7 000	0	7 000
Disponibilités	6 915	0	6 915	6 630	0	6 630
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	0	0	10	0	10
Total Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 915	0	6 915	13 640	0	13 640

6.6.1. Actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Titres de participation	2	0	2					2
Prêts, cautionnements et autres créances	10 331	-3 820	6 511	0	3 750	630	0	2 131
Total autres actifs financiers non courants	10 333	-3 820	6 513	0	3 750	630	0	2 133

Les prêts, cautionnements et autres créances sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe, que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont donc comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Il s'agit principalement :

- D'un dépôt rémunéré de 1 200 K€ dans la SCIG en garantie de l'emprunt bancaire finançant les bâtiments de l'usine CHO Morcenx.
- De la dernière tranche de paiement par CMI de la vente du sous-Groupe Europe Environnement pour 630 K€ nets (payables au plus tard en 2018). Cette créance fait l'objet d'une actualisation et a été dépréciée à hauteur de 70 K€ compte tenu de son échéance éloignée.
- De 2 garanties financières pour l'usine d'Inertam et de CHO Morcenx pour un total de 526 K€. Conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement, Inertam et CHOPEX (exploitante de l'usine CHO Morcenx) ont mis en place courant 2014 les dispositifs de garantie financière après avoir soumis au Préfet les modalités de calcul et de consignation. Dans le cadre de l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 août 2014, le montant des garanties financières pour Inertam ayant pour but de garantir la mise en sécurité du site, s'élève à 1 547 K€. Pour CHOPEX, le montant s'élève à 206 K€. Après avoir versé auprès de la Caisse de Dépôts

et Consignations la première tranche en novembre 2014, Inertam et CHOPEX ont procédé au versement de la seconde tranche soit 10% correspondant à 155 K€ pour Inertam et 21 K€ pour CHOPEX en juin 2015.

- Du dépôt de garantie en compte séquestre de 7 500 K€ versé dans le cadre du contrat EPC (déprécié à hauteur de 3 750 K€). Ce compte séquestre avait été porté à 11 500 K€ au 31 décembre 2014 par un versement complémentaire de 4 000 K€. Conformément aux accords, ces 4 000 K€ ont été quasi-intégralement remboursés (à hauteur de 3 870 K€ au 31 décembre 2015) (voir 4.1.4). Le solde des 130 K€ à percevoir sur les 4 000 K€ de versement complémentaire devant être remboursé en 2016, celui-ci est maintenu en actif courant.

La variation entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 correspond principalement au reclassement du compte séquestre en actif non courant et au versement de cette 2^{ème} tranche des garanties financières (176 K€).

6.6.2. Créances clients et comptes rattachés

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Clients et comptes rattachés	6 465	-305	6 160	6 160	0			
Total client et comptes rattachés	6 465	-305	6 160	6 160	0	0	0	0

	31/12/15	31/12/14
Dépréciation des comptes client à l'ouverture	-284	-161
Dotations	-88	-187
Reprises	67	64
Dépréciation des comptes clients à la clôture	-305	-284

Le poste « Clients et comptes rattachés » affiche une baisse de 1 150 K€ (16%) expliquée principalement par :

- l'acquittement partiel des rétentions dues par CHO Morcenx à la TOD préliminaire pour un montant de 2 047 K€. (Un solde de 498 K€ reste à percevoir).
- la progression de 446 K€ des créances clients Traitement de l'Amiante en lien avec la progression de l'activité.

6.6.3. Autres créances opérationnelles

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	280	0	280	280				
Créances sur personnel & org. sociaux	13	0	13	13				
Créances fiscales - hors IS	4 249	0	4 249	4 249				
Autres créances opérationnelles	0	0	0	0				
Total autres créances opérationnelles	4 543	0	4 543	4 543	0	0	0	0

Le poste « Autres créances opérationnelles » est principalement composé d'acomptes fournisseurs, et de créances fiscales (créances de TVA, TVA déductible et Crédit impôt recherche).

Les créances fiscales (hors IS) sont en augmentation par rapport au 31 décembre 2014. Ceci s'explique principalement au 31 décembre 2015, par le report du remboursement du crédit impôt recherche 2014 (365 K€) et du CICE 2014 (112 K€), jusqu'aux conclusions du contrôle fiscal en cours.

L'augmentation des créances fiscales est compensée par une diminution des acomptes fournisseurs qui avaient notamment été réglés fin décembre 2014 en vue de travaux de réfection du four d'Inertam.

6.6.4. Autres actifs courants

	Brut	Provision	Net	Moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Prêts, cautionn. & aut. créances - part < 1 an	183	0	183	183				
Autres créances	46	0	46	46				
Intérêts courus sur créances et prêts	0	0	0	0				
Intérêts courus sur créances	0	0	0	0				
Charges constatées d'avance	242	0	242	242				
VMP - Autres placements	709	-84	625	625				
Total autres actifs courants	1 179	-84	1 095	1 095	0	0	0	0

Les VMP incluent 637 K€ de portefeuille titres gagé en garantie de deux cautions bancaires émises en faveur d'un client.

Les actifs courants s'élèvent à 1 095 K€ au 31 décembre 2015 contre 11 221 K€ au 31 décembre 2014. Cette forte diminution a 2 explications majeures :

- La livraison définitive de l'usine, fait générateur pour la libération finale de la garantie ou sa mise en jeu, antérieurement prévue en 2015 est désormais repoussée à fin 2016. Dans cette hypothèse et tenant compte de la probabilité d'un décalage de la libération de ce dépôt début 2017, l'actif net de 3 750 K€ a été reclassé des dépôts courants en dépôts non courants.
- Le versement additionnel de la caution d'un montant de 4 000 K€, effectué fin 2014 dans le cadre du contrat EPC a été remboursé à hauteur de 3 870 K€ en 2015.

6.7 Trésorerie et équivalent de trésorerie

	31/12/2015			31/12/2014			
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net	Variation
Disponibilités	6 915		6 915	6 630		6 630	285
Equivalents de trésorerie	0		0	7 000		7 000	-7 000
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0		0	10		10	-10
Total Trésorerie - actif	6 915	0	6 915	13 640	0	13 640	-6 725
Concours bancaires courants	5		5	6		6	-1
Total Trésorerie nette	6 910	0	6 910	13 634	0	13 634	-6 724

Au 31 décembre 2015, la trésorerie active est composée de disponibilités sur comptes bancaires en euros et de valeurs mobilières liquides.

La variation de la trésorerie nette de -6 724 K€ s'analyse conjointement avec le tableau de flux de trésorerie présenté en section § 5. Tableau de flux de trésorerie.

Cette variation s'explique par :

- un flux lié aux activités opérationnelles pour -11 996 K€ correspondant principalement aux dépenses de mise en route de l'usine de CHO Morcenx, engagées à la fois par CHO Power pour les modifications de process et par CHOPEX pour les dépenses de mise en service,
- un flux lié aux opérations d'investissement pour un montant de + 1 810 K€ résultant notamment de la combinaison :
 - Du remboursement à hauteur de 3 870 K€ du complément de 4 000 K€ versé fin 2014 sur le compte séquestre lié au contrat EPC, conformément aux accords,
 - Des investissements réalisés à hauteur de 2 275 K€ principalement sur Inertam pour la réfection totale du four sur le 1^{er} trimestre 2015, puis sur les achats de réfractaires au cours du 2^{ème} semestre 2015.

6.8 Dettes financières

6.8.1. Dettes financières par devise et taux

	31/12/2015	Euro	Dollar	Autres	Taux Fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	4 543	4 543	0	0	4 543	0
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	6 297	6 297	0	0	6 297	0
Autres emprunts et dettes assimilées	384	384	0	0	384	0
Intérêts courus non échus > 1 an	21	21	0	0	21	0
Total Dettes financières non courantes	11 245	11 245	0	0	11 245	0
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 083	1 083	0	0	1 083	0
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	200	0	0	200	0
Intérêts courus sur emprunts	91	91	0	0	91	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5	0	0	5	0
Concours bancaires (dettes)	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières courantes	1 379	1 379	0	0	1 379	0
Total dettes financières	12 624	12 624	0	0	12 624	0
(1) dont part non courante du crédit bail	0	0	0	0	0	0
(2) dont part courante du crédit bail	0	0	0	0	0	0
Total dette en crédit bail	0	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2015 les dettes financières incluent notamment :

- 5 525 K€ au titre de l'emprunt finançant le bâtiment de CHO Morcenx,
- 1 895 K€ au titre des prêts accordés par BPI France à Inertam (Contrat Développement participatif et Prêt Vert).
- 4 543 K€ au titre de l'emprunt obligataire émis en décembre 2015 (voir ci-dessous).

6.8.2. Emprunt obligataire

	31/12/2014	Variation	émission	charge d'intérêts	remboursement	Conversion	31/12/2015
Composante capitaux propres	0	0	176*	0	0	0	176
Composante Dette	0	0	4 543**	0	0	0	4 543
Intérêts courus non échus	0	0	0	25	0	0	25
Total Emprunt obligataire	0	0	4 719	25	0	0	4 744

* Incluant l'imputation d'une quote-part de frais d'émissions pour 11 K€

** Incluant l'imputation d'une quote-part de frais d'émissions pour 279 K€

Lors de la réunion du 8 décembre 2015, le Conseil d'Administration, conformément à la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 (10^{ème} résolution à caractère extraordinaire), a décidé de l'émission des OCPP, et délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.

Ce placement privé donne lieu à l'émission de 4 724 954 obligations convertibles pouvant donner droit en cas de conversion à 4 724 954 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,10 € ainsi qu'au maximum à 850 492 actions au titre des intérêts.

Le prix d'émission unitaire des OCPP a été fixé à 1,06 €. Chaque OCPP donne ainsi droit à une action ordinaire nouvelle au prix de conversion de 1,06 €.

La durée de l'emprunt obligataire est de 3 ans et le taux nominal a été fixé à 6% l'an.

Les OCPP sont convertibles à tout moment à l'initiative des porteurs d'OCPP, par tranche minimale de 100 K€. Dans ce cas le montant des intérêts dus à la date de conversion sera payé en actions sur la base du prix de conversion.

La conversion pourra intervenir à l'initiative de l'émetteur si la valeur moyenne pondérée par les volumes d'une action ordinaire de la société, calculé sur les 20 derniers jours de bourse consécutifs précédant la demande de conversion, est supérieure à 130% du Prix de Conversion.

Les OCPP n'ont pas fait l'objet de demande d'admission sur un marché boursier quelconque, réglementé ou non.

Le traitement de cette émission d'obligation convertible en actions a été effectué conformément à IAS 32.29 par la comptabilisation séparée d'une composante capitaux propres et d'une composante dette évaluée à la juste valeur sur la base des financements de même nature non assortis de clause de conversion.

6.8.3. Echéances des dettes financières

	31/12/2015	A moins d'un an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Emprunts obligataires	4 543	0	0	4 543	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit	6 297	0	1 106	1 131	882	3 177
Autres emprunts et dettes assimilées	384	0	86	86	146	66
Intérêts courus non échus > 1 an	21	0	0	21	0	0
Total Dettes financières non courantes	11 245	0	1 192	5 781	1 028	3 243
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0				
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	1 083	1 083				
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	200				
Intérêts courus sur emprunts	91	91				
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	5				
Concours bancaires (dettes)	0	0				
Total Dettes financières courantes	1 379	1 379	0	0	0	0
Total dettes financières	12 624	1 379	1 192	5 781	1 028	3 243
(1) dont part non courante du crédit bail	0					
(2) dont part courante du crédit bail	0	0				
Total dette en crédit bail	0	0	0	0	0	0

6.8.4. Variation des dettes financières

	31/12/2014	Emission d'emprunt	Remboursement	Reclassements	Incid. des changements de méthodes	31/12/2015
Emprunts obligataires	0	2 586	0	1 956	0	4 543
Emprunts auprès établis. de crédit (1)	7 365	20	-1 088	0	0	6 297
Autres emprunts et dettes assimilées	617	-33	0	-200	0	384
Intérêts courus non échus > 1 an	0	21	0	0	0	21
Total Dettes financières non courantes	7 982	2 595	-1 088	1 756	0	11 245
Emprunts obligataires - part à moins d'un an	0	0	0	0	0	0
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an (2)	1 054	2 028	0	-2 000	0	1 083
Autres emprunts et dettes assimilées < 1 an	200	0	-200	200	0	200
Intérêts courus sur emprunts	98	132	-7	-132	0	91
Concours bancaires (trésorerie passive)	6	-1	0	0	0	5
Concours bancaires (dettes)	0	0		0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	0	0		0	0	0
Total Dettes financières courantes	1 359	2 159	-207	-1 932	0	1 379
Total Dettes financières	9 341	4 753	-1 295	-176	0	12 624

Les émissions d'emprunt correspondent principalement à 4 718 K€ d'emprunt obligataire (voir ci-dessus), dont 2 163 K€ provenant de la conversion du prêt relais (2000 K€ de principal, 21 K€ d'intérêts et 142 K€ de rémunération additionnelle).

Les remboursements d'emprunts correspondent principalement au remboursement de la dette finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx dans la SCIG et aux emprunts souscrits par Inertam auprès de la BPI.

Le flux de reclassement, outre la conversion du prêt relais, correspond pour les 176 K€ à la composante capitaux propres de l'emprunt obligataire virée en capitaux propres.

L'endettement net du Groupe évolue comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Total Dettes financières courantes et non courantes	12 624	9 341	3 283
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6 915	13 640	-6 725
Endettement net	5 709	-4 299	10 008

Au 31 décembre 2014, le Groupe disposait d'une trésorerie supérieure à son endettement, résultant notamment de l'augmentation de capital du mois d'octobre 2014. L'évolution de l'endettement net au 31 décembre 2015 est liée à la consommation de trésorerie pour financer la mise en route de l'usine CHO Morcenx mais également pour couvrir les investissements d'Inertam.

6.9 Avantages du personnel

	31/12/2015	31/12/2014	variation
Avantages du personnel non courants	405	364	41

La provision pour pensions et retraites concerne les indemnités de fin de carrières.

La variation de la provision pour pensions et retraites s'explique de la manière suivante :

Engagement au 31/12/14	364
Coût des services rendus +	46
Coût financier +	5
Gain et perte actuariels +	-11
Variation de périmètre	0
Engagement au 31/12/15	405

L'effet de « gains et pertes actuariels » s'explique principalement par la légère hausse du taux d'actualisation.

Les principales hypothèses retenues sont résumées ainsi :

Principales hypothèses	31/12/2015	31/12/2014
Taux d'actualisation	2,03%	1,49%
Table retenue	Insee 2015	Insee 2013
Hypothèse de départ en retraite	100% volontaire	100% volontaire
Age de départ en retraite	60-67 ans	60-67 ans
Augmentation de salaires	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an	selon les profils des effectifs, de 1 à 3% par an
Hypothèse de turnover	selon les profils des effectifs, de faible à fort	selon les profils des effectifs, de faible à fort

6.10 Provisions courantes et non courantes

	31/12/2014	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements	31/12/2015
Provision pour investissement	0	0	0	0	0	0
Ecart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0
Reprise - écart d'acquisition - passif	0	0	0	0	0	0
Total provisions non courantes	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges - part < 1 an	50	20	-10	0	0	60
Provisions pour litiges	0	240	0	0	0	240
Provisions pour garanties	760	104	-21	0	0	844
Provisions pour garanties - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur contrats	0	0	0	0	0	0
Prov. pour pertes sur contrats - part < 1 an	3 678	1 373	0	0	0	5 051
Autres provisions pour risques	1 065	140	-368	-647	0	190
Autres prov. pour risques - part < 1 an	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour charges	21	248	-21	0	0	248
Autres prov. pour charges - part < 1 an	39	167	-39	0	0	167
Total provisions courantes	5 613	2 293	-459	-647	0	6 800
Total provisions	5 613	2 293	-459	-647	0	6 800

Les provisions sont essentiellement constituées de :

▪ Provisions pour litiges :

Une provision a été comptabilisée sur 2015 pour couvrir un risque sur un contentieux avec un fournisseur pour un montant de 240 K€..

Une provision de 60 K€ est également enregistrée pour couvrir un litige prud'homal.

▪ Provisions pour garantie :

En complément des dotations de provisions complémentaires sur le contrat EPC de CHO Morcenx (voir note 6.11.4), une provision destinée à couvrir la période de garantie de l'usine CHO Morcenx a été constituée. Cette provision s'établit à 526 K€ au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, les contrats à long terme exécutés par Europlasma Industries font également l'objet d'une provision pour garantie donnée au client. Une provision est enregistrée pour 318 K€ au 31 décembre 2015 contre 213 K€ au 31 décembre 2014 et couvre la garantie du contrat de fourniture de l'installation de traitement et conditionnement des déchets faiblement et très faiblement radioactifs de la centrale nucléaire bulgare (projet KNPP) ainsi que la garantie du nouveau contrat chinois pour la fourniture d'ingénierie et d'équipements d'une unité de vitrification de cendres volantes issues de l'incinération d'ordures ménagères.

▪ Provisions pour pertes sur contrats :

La provision pour perte à terminaison sur le contrat de l'usine CHO Morcenx a fait l'objet d'une dotation de 1 373 K€ pour s'établir à 5 051 K€. L'analyse globale du contrat est présentée en note 6.11.3. et 6.11.4.

▪ Provisions pour risques :

Au 31 décembre 2014, une provision destinée à couvrir l'engagement de rémunération en attribution gratuite d'actions du Directeur Général du Groupe avait été constatée pour 851 K€.

Le Conseil d'Administration du 21 septembre 2015 ayant attribué gratuitement 828 539 actions au Directeur Général et 55 000 actions au Président, il a été comptabilisé une charge sur l'exercice au titre des biens et services rendus pour un montant de 663 K€.

Par ailleurs, ces attributions étant soumises à la contribution patronale sur attribution gratuite d'actions, les charges sociales correspondantes acquittées par la Société ont représenté 204 K€. Après reprise de la provision de 851 K€ constatée sur l'exercice 2014, l'impact net sur les comptes 2015 est une charge de 17K€.

Un complément de provision pour risques au titre de la mise en jeu de la garantie de passif dans le cadre du litige sur une créance fiscale italienne de la société Amplast, filiale de la société Europe Environnement de 140 K€ a été enregistré sur le semestre, portant la provision à 190 K€ au 31 décembre 2015.

▪ Provisions pour charges :

Les provisions pour charges comprennent pour l'essentiel 246 K€ de provisions pour grosses réparations dont l'objet est de lisser les dépenses de réfection des réfractaires du four Inertam sur la durée de vie de ce dernier.

Le Conseil d'Administration du 2 mars 2016 a décidé d'une nouvelle attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe portant sur un total de 726 788 actions. Il a toutefois été décidé de reporter l'attribution effective de ces actions aux bénéficiaires à une date postérieure.

Dans la mesure où ces actions sont attribuées au titre d'événements et d'objectifs atteints pour l'année 2015, une provision pour risques et charges estimée à 126 K€ a été enregistrée afin de couvrir le coût de la contribution patronale y afférant.

6.11 Autres passifs financiers et courants

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Dettes s/ acquis. d'immo. - part à plus d'un an	0	0	0
Instruments dérivés passifs	0	0	0
Autres dettes - part à plus d'un an	0	0	0
Total Autres passifs financiers non courants	0	0	0
Dettes fournisseurs	4 085	8 997	-4 912
Total Comptes fournisseurs et rattachés	4 085	8 997	-4 912
Clients - Avances et acomptes reçus	265	302	-38
Dettes sociales	1 656	1 654	2
Dettes fiscales	2 979	2 389	590
Autres dettes	49	1 257	-1 208
Total autres dettes opérationnelles	4 949	5 604	-654
Dettes s/ acquis. d'actifs	431	77	354
Comptes courants - passif	0	0	0
Intérêts courus sur dettes	0	0	0
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	11 623	13 076	-1 453
Passifs liés à un Groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0	0
Total autres passifs courants	12 054	13 153	-1 099

6.11.1. Evolution des dettes fournisseurs

La diminution des comptes fournisseurs de 4 912 K€ entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 est principalement liée aux opérations de régularisations entre CHO Power et CHO Morcenx concernant la prise en charge des dépenses opérationnelles de CHO Morcenx par CHO Power, à des fins de dédommagement, compte tenu du délai de livraison finale de la centrale.

La diminution des dettes fournisseurs s'explique également par le remboursement des moratoires obtenus en 2013 auprès des fournisseurs d'énergie.

6.11.2. Evolution des dettes fiscales et sociales et des autres dettes

Le poste « Autres dettes » comprenait les dettes qui avaient fait l'objet d'un moratoire sur 24 mois, les moratoires s'achevant entre le 31 décembre 2015 et février 2016.

La diminution de ce poste correspond donc pour l'essentiel aux remboursements de moratoires obtenus en 2013 et 2014.

La progression des dettes fiscales correspond principalement aux soldes de TVA due sur des prestations de service intra-Groupe facturées ou en attente de facturation, non encore réglées.

6.11.3. Evolution des produits constatés d'avance

La diminution des autres passifs courants s'explique principalement par la diminution du poste produits constatés d'avance s'élevant à 11 622 K€ au 31 décembre 2015 contre 13 076 K€ au 31 décembre 2014 soit une variation de -1 454 K€.

Cette diminution s'explique principalement par :

- la bonne performance opérationnelle de l'usine d'Inertam au cours de l'année 2015 ayant permis de diminuer le stock en attente de traitement soit une diminution de 932 K€,
- la reprise de produits constatés d'avance sur le contrat EPC à hauteur de 555 K€, liée à l'avancement du contrat.

Elle est partiellement compensée par la constatation de produit constaté d'avance sur différents projets d'Europlasma Industries pour un montant de 340 K€ (dont 146 K€ pour le contrat chinois et 162 K€ pour le contrat de vente de pièces de rechange sur le projet KNPP).

6.11.4. Contrats long terme

Les actifs et passifs relatifs aux contrats long termes sont respectivement compris au sein des créances clients et des autres passifs courants.

Les impacts au compte de résultat pour les activités concernées sont les suivants :

Eléments au compte de résultat	2015	2014
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	2 645	-638
Chiffre d'affaires à l'avancement - total des contrats en cours	32 755	30 759

Les soldes bilan sont les suivants :

Eléments du Bilan	31/12/2015	31/12/2014
Avances reçues	-88	-130
Retenues	1 773	3 819
Contrats long termes - actif dû par les clients	1 148	662
Contrats long termes - passif dû aux clients	-7 460	-6 566
Net	-6 312	-5 904
Dont inclus dans le poste clients	1 148	662
Dont inclus dans le poste Provision pour perte	-5 051	-3 567
Dont inclus dans le poste Produits constatés d'avance	-2 409	-2 999

Les retenues concernent le contrat de construction (EPC) de l'usine de CHO Morcenx ; leur versement est conditionné à la livraison définitive de l'usine, c'est-à-dire la levée des réserves prévue à la fin de l'année 2016.

Le contrat de construction de l'usine CHO Morcenx (EPC) s'apprécie désormais depuis 2014, en 2 composants, conformément à l'IAS11:

- Un composant « construction », concentrant le revenu et le budget de construction
- Un composant « service » relatif à la mise en service de l'usine, essentiellement composé des coûts refacturés par l'opérateur CHOPEX.

L'exécution du contrat EPC et le changement d'estimation effectué en 2014, ont eu les effets suivants en 2015 :

Evolution du contrat de construction de l'usine CHO Morcenx	2015	2014
Chiffre d'affaires reconnu sur l'exercice	555	-638
Chiffre d'affaires à l'avancement - total reconnu	23 081	22 526
Total des charges estimées	-51 128	-43 631
Marge nette du contrat estimée	-25 678	-18 181

Le contrat EPC a été facturé pour son intégralité soit 25 450 K€. Compte tenu du taux d'avancement du projet de 90,7% au 31 décembre 2015, un produit constaté d'avance est comptabilisé à hauteur de 2 409 K€ (voir note 6.11.4 ci-dessus).

Par ailleurs, la variation de l'estimation de la marge nette totale du contrat de -7 497 K€ se traduit par les impacts suivants :

- reconnaissance de chiffre d'affaires lié à l'avancement du contrat : + 555 K€
- coûts supportés en 2015 liés à la montée en puissance de la centrale : -6 679 K€
- complément de provision pour perte à terminaison : - 1 373 K€

6.12 Actifs et passifs d'impôts

	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Actifs d'impôts différés	619	1 896	-1 277
Passifs d'impôts différés	-247	-309	62
Total impôts différés	371	1 587	-1 215
Actifs d'impôts courants	23	354	-331
Etat - impôts sur les bénéfices	-23	0	-23
Total impôts courants	1	354	-354

6.12.1. Principaux actifs et passifs d'impôts différés par nature

Les actifs d'impôts différés sont principalement composés de :

- 150 K€ de déficits reportables activés chez Inertam (sans variation au cours de la période),
- 163 K€ au titre de la marge sur immobilisation vendue intra Groupe annulée,
- 141 K€ au titre des retraitements IFRS des subventions d'investissement,
- 134 K€ au titre de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

La principale variation concerne l'impôt différé actif constaté en 2012 et comptabilisé en pertes au 31 décembre 2015 sur la dépréciation de 3 750 K€ du compte séquestre.

6.12.2. Echéances des impôts différés

Les impôts différés sont dans la majorité à échéance plus d'un an.

Les impôts différés actifs comptabilisés sur les déficits fiscaux reportables ont été examinés au cas par cas en fonction des hypothèses de recouvrabilité par l'entité fiscale concernée. Les déficits fiscaux activés utilisables sur un horizon supérieur à un an concernent Inertam à hauteur de 150 K€.

Aucun impôt différé actif supplémentaire sur les déficits fiscaux n'a été reconnu en 2015.

6.12.3. Impôts différés non comptabilisés

Les impôts différés correspondant à des économies d'impôts futures liées à l'utilisation de déficits fiscaux reportables dont la récupération n'est pas jugée probable dans un délai raisonnable n'ont pas été activés. Ils représentent un actif latent de 24 214 K€ et sont localisés dans les entités juridiques suivantes :

Entité	IDA non activé ou non déprécié
Europlasma	8 563 K€
Inertam	2 532 K€
CHO Power	11 323 K€
CHOPEX	1 291 K€
Financière GEE	505 K€
Total	24 214 K€

6.13 Capitaux propres

6.13.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social d'Europlasma est composé de 69 667 524 actions d'une valeur nominale de 0,10 € chacune :

	31/12/2015	31/12/2014	variation
Nombre d'actions ordinaires	69 667 524	69 044 970	622 554
Nombre d'actions de préférences			
Nombre d'actions à la clôture	69 667 524	69 044 970	622 554

	2015	2014	variation
Nombre moyen d'actions	69 325 631	31 166 456	38 159 175

Au cours de l'exercice 2015 :

- 57 250 actions ordinaires ont été créées dans le cadre des attributions gratuites d'actions.
- 565 304 actions ordinaires avaient été créées lors de l'exercice de BSAR A et BSAR B.

6.13.2. Actions propres

	31/12/2015	31/12/2014	variation
Nombre d'actions auto détenues en actions	135 227	102 620	32 607
Valorisation en K€	119	105	14
Montant de trésorerie du contrat de liquidité en K€	30	20	10

6.13.3. Actions en dilution

▪ Sur le nombre d'actions au 31 décembre 2015

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions à la clôture	69 667 524	69 044 970
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>56 807 482</i>	<i>50 616 051</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	
- Actions gratuites en cours d'acquisition	1 443 669	612 380
- BSAR A	32 509 452	33 036 263
- BSAR B	16 928 916	16 967 409
- OCPP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	
- OCPP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	
Nombre d'actions dilué à la clôture	126 475 006	119 661 021
Taux de dilution	81,5%	73,3%

* Le nombre total d'actions dilué au 31 décembre 2014 a été corrigé de 8 000 actions expliqué dans la note 6.13.4 .

▪ Sur le nombre moyen d'actions en 2015

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre moyen d'actions	69 325 631	31 166 456
<i>Nombre d'actions en dilution</i>	<i>56 807 482</i>	<i>50 616 052</i>
- BSA Europlasma au profit de CHO Morcenx	350 000	
- Actions gratuites en cours d'acquisition *	1 443 669	612 380
- BSAR A	32 509 452	33 036 263
- BSAR B	16 928 916	16 967 409
- OCPP (équivalent nominal de l'emprunt)	4 724 954	
- OCPP (équivalent intérêts de l'emprunt)	850 492	
Nombre moyen d'actions dilué	126 133 113	81 782 508
Taux de dilution	81,9%	162,4%

* Le nombre moyen dilué d'actions au 31 décembre 2014 a été corrigé de 8 000 actions expliqué dans la note 6.13.4 .

6.13.4. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans d'attributions gratuites d'actions au profit de ses salariés et mandataires sociaux. L'attribution gratuite des actions n'est définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans pour les résidents fiscaux français et de 4 ans pour les non résidents fiscaux français. Pendant cette période, les bénéficiaires ne sont pas titulaires des actions qui leur sont attribuées et les droits résultant de cette attribution sont incessibles. Au terme de ce délai, les actions nouvelles seront créées et définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais resteront incessibles pour les bénéficiaires résidents fiscaux français durant une période minimum de 2 ans (période dite de conservation).

Le tableau ci-après présente les mouvements sur les actions en cours d'acquisition au cours de 2015 :

Désignation de l'attribution	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2014	Régularisation à l'ouverture	Nombre d'actions corrigé en période d'acquisition au 31/12/2014	Actions définitivement acquises à créer par le CA au 31/12/14	Actions créées par le CA au cours de 2015	Actions attribuées en 2015	Actions perdues en 2015	Nombre d'actions en période d'acquisition au 31/12/2015
Plan de fidélité n°3	41 000	2 000	43 000	8 000	-15 000		-3 000	33 000
Attribution du 05/10/11	34 000	6 000	40 000		-40 000			0
Attribution du 19/06/12	30 000		30 000					30 000
Attribution du 12/09/12	40 000		40 000					40 000
Attribution du 30/01/13	2 250		2 250		-2 250			0
Attribution du 18/09/13	65 000		65 000					65 000
Attribution du 28/01/14	392 130		392 130					392 130
Attribution du 21/09/15	0		-			883 539		883 539
	604 380	8 000	612 380	8 000	- 57 250	883 539	- 3 000	1 443 669

Les montants comptabilisés au titre des actions gratuites au cours de la période sont les suivants :

	En capitaux propres au 31/12/2014	En charge en 2015	En capitaux propres au 31/12/2015
En résultat et report à nouveau	-1350	-1233	-2583
En réserves	1350	1233	2583

Jusqu'en 2014, les actions attribuées gratuitement étaient valorisées au cours de bourse au jour de l'attribution. Le Groupe a décidé de valoriser à partir de 2015 les actions attribuées à leur juste valeur au jour de l'attribution par le Conseil d'Administration. Cette valeur reste, comme précédemment, pondérée par la probabilité d'acquisition effective des actions. La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits.

Le cours moyen pondéré utilisé en 2015 pour la valorisation du coût d'attribution gratuite d'actions est de 0,72 euros.

En 2015, il a été attribué gratuitement 883 539 actions au Directeur Général et au Président au titre de l'année 2014. Par ailleurs, une attribution gratuite en faveur de la Direction du Groupe portant sur 726 788 actions a été décidée pour l'année 2015 au titre du bonus de fidélité et des objectifs considérés comme atteints. Aucune condition de présence ne venant conditionner l'attribution définitive des actions, la charge d'attribution est reconnue intégralement dans le résultat 2015 pour un montant total de 1 166 K€.

6.13.5. Intérêts minoritaires

	31/12/2014	Distributions	Résultat	Ecart de conversion	Variation de périmètre	31/12/2015
FIG	128	0	-26	0	0	102
Total	128	0	-26	0	0	102

NOTE 7. NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

	2015	2014	Variation
Production vendue de biens	2 314	-618	2 932
Production vendue de services	11 768	9 600	2 167
Ventes de marchandises	0	0	0
Total	14 082	8 983	5 099

	2015	2014	Variation
Europe	12 421	8 909	3 512
Amérique	0	24	-24
Asie	1 661	50	1 611
Afrique	0	0	0
Océanie	0	0	0
Total	14 082	8 983	5 099

Le chiffre d'affaires consolidé 2015 s'établit à 14 082 K€ contre 8 983 K€ en 2014 soit une augmentation de 57%. 2 explications majeures à cette progression :

- L'augmentation du chiffre d'affaires d'Inertam de 1 831 K€ pour s'établir à 11 292 K€ au 31 décembre 2015. Les volumes traités sont respectivement de 5 802 tonnes en 2015 et 4 842 tonnes en 2014.
- La progression du chiffre d'affaires d'Europlasma Industries de 2 108 K€ s'établissant à 2 225 K€ en 2015 principalement lié à l'enregistrement de revenus sur le contrat chinois (1 661 K€).

7.2 Autres produits d'exploitation

	2015	2014	Variation
Production immobilisée	2 069	1 568	501
Production stockée	103	2	101
Subventions d'exploitation	699	672	26
Autres produits	1	1	0
Transferts de charges d'exploitation	309	4	305
Total	3 180	2 247	933

Les autres produits sont principalement composés :

- De la production immobilisée, correspondant principalement surtout à la réfection du four de traitement d'amiante (1 970 K€),
- Des subventions d'investissement accordées dans le cadre du projet Morcenx ou d'autres projets de R&D et du traitement IFRS du Crédit d'Impôt Recherche.
- Du transfert de charge pour 290 K€ des frais d'émission liés aux obligations convertibles en action, charges imputées directement sur les composantes dettes et capitaux propres comme expliqué dans le paragraphe 6.7.2.

7.3 Achats consommés et charges externes

7.3.1. Achats consommés

	2015	2014	Variation
Achat m.p., fourniture & aut. appro.	-1 677	-1 206	-471
Var. stocks mp, fourniture & autres appro.	373	107	266
Variation stocks de marchandises	0	0	0
Liaison neutral. profits s/ stocks	0	0	0
Autres achats	-9 146	-6 852	-2 293
Achats de marchandises	0	0	0
Total	-10 450	-7 951	-2 498

7.3.2. Charges externes

	2015	2014	Variation
Locations et charges locatives	-698	-314	-384
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-1 416	-532	-884
Autres charges externes	-4 483	-4 342	-141
Total	-6 598	-5 188	-1 409

7.4 Effectif moyen et charges de personnel

7.4.1. Effectif moyen par catégorie d'employés

Effectif en ETP moyen *	2015	2014	Variation
Cadres	40	32	8
Agents de maîtrise et techniciens	34	31	3
Employés	27	25	2
Ouvriers	0	0	0
Intérimaires	4	1	3
Total	105	89	16

* hors apprentis et hors mandataires sociaux

La progression de l'effectif s'explique principalement par l'embauche d'ingénieurs pour finaliser la mise en service de l'usine CHO Morcenx et pour assurer le développement de nouveaux projets CHO Power, ainsi que par le renforcement de l'équipe Corporate.

7.4.2. Charges de personnel

	2015	2014	Variation
Rémunérations du personnel	-4 563	-3 964	-598
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-2 256	-1 864	-391
Autres charges de personnel	-1 398	-608	-790
Participation des salariés	0	0	0
Total	-8 216	-6 437	-1 779

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par l'évolution de l'effectif (voir 7.4.1) et par la progression de la charge liée aux paiements fondés en actions (1 437 K€ en 2015 vs 505 K€ en 2014, étant précisé qu'une provision pour risques avait été constituée en 2014- voir 6.10).

7.5 Amortissements, dépréciations et provisions

	2015	2014	Variation
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles	-3 274	-4 047	773
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles	-795	-1 593	798
Dotations nettes aux provisions d'exploitation	-1 287	-4 532	3 245
Dotations nettes aux engagements de retraite	-52	-52	1
Dotations nettes aux dépréciations sur actif circulant	-278	-141	-137
Total	-5 685	-10 366	4 681

La diminution des dotations s'explique principalement par :

- Une dotation moindre sur la provision pour perte à terminaison sur le contrat EPC (1 373 K€ en 2015 vs 3 073 K€ en 2014).
- Une diminution de 967 K€ de la dotation aux amortissements sur les immobilisations d'Inertam liée à un niveau d'amortissement exceptionnellement élevé sur 2014.
- Un effet positif lié à la reprise de provision destinée à couvrir l'engagement de rémunération en attribution gratuite d'actions du Directeur Général (851 K€).
- Une dotation pour dépréciation sur les immobilisations du projet Kiwi de 673 K€ en 2015 contre 1 027 K€ en 2014. Un complément de dépréciation a en effet été constaté compte tenu de l'incertitude et du délai de concrétisation des opportunités commerciales sur la plateforme d'essais.

7.6 Autres charges d'exploitation

	2015	2014	Variation
Autres charges	- 450	-2 439	1 989

Les autres charges étaient en 2014 essentiellement composées d'indemnités sur le contrat EPC de CHO Morcenx liées au report des réceptions techniques provisoire de l'usine (Take Over Date « TOD ») puis de la livraison finale (Final Acceptance Date « FAD ») pour un total de 2 298 K€.

En 2015, les autres charges correspondent pour 322 K€ à des factures liées à l'exploitation de l'usine CHO Morcenx prises en charge par CHO Power dans le cadre des accords de montée en puissance de l'usine.

7.7 Autres charges et produits opérationnels non courants

	2015	2014	Variation
Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations	-74	-9	-65
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	110	132	-22
Autres charges exceptionnelles	-399	-177	-222
Autres produits exceptionnels	97	79	19
Dépréciations et provisions	78	-42	120
Total	-188	-17	-171

Les autres charges exceptionnelles correspondent en 2015 principalement aux pénalités associées aux moratoires obtenus en 2013 (impact net de 162 K€).

7.8 Résultat financier

	2015	2014	Variation
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	36	76	-40
Coût de l'endettement financier brut	-448	-1 097	649
Coût de l'endettement financier net	-412	-1 021	610
Perte et gains de change	62	4	58
Dividendes	0	0	0
Dépréciations nettes d'actifs financiers	273	-753	1 026
Autres charges financières	-150	-1 100	950
Autres produits financiers	87	48	39
Total	-140	-2 821	2 681

Le résultat financier 2015 est une charge de 140 K€. Les charges d'intérêts des emprunts BPI pour Inertam et de l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx sont partiellement compensées par la reprise de provision sur le projet Sunrise de 273 K€ suite au remboursement effectué et au gain de change sur cette même opération.

Les autres charges financières incluent notamment la rémunération additionnelle consentie lors du remboursement accéléré du prêt relais aux fins de souscription à l'emprunt obligataire (141 K€).

Le résultat 2014 avait été impacté par les charges financières des différents prêts relais qui avaient été concédés au Groupe et qui ont été convertis lors de l'augmentation de capital du mois d'octobre 2014 et par les dépréciations d'actifs intervenus (notamment la dernière tranche des BSA4 CHO Morcenx (note 6.4)).

7.9 Impôts exigibles et impôts différés

7.9.1. Ventilation entre impôts différés et impôts exigibles

	2015	2014
Impôts différés	-1 212	-262
Impôt exigible	-84	-61
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	0	0
Carry-back	0	0
Total	-1 296	-322

La charge d'impôt enregistrée dans les comptes correspond principalement à la comptabilisation en pertes sur l'exercice de l'impôt différé actif (- 1 250 K€) enregistré initialement sur la dépréciation du compte séquestre (voir 6.12.1).

L'impôt courant est principalement composé de la CVAE comptabilisée selon la norme IAS 12 comme un impôt sur les bénéfices.

7.9.2. Preuve d'impôts

	31/12/2015	31/12/2014
Résultat net (100%)	-16 189	-25 993
Charge d'impôt	-1 296	-322
Résultat net taxable	-14 893	-25 671
Taux d'impôt normal	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique (A)	4 964	8 557
Différences temporaires	-1 996	-1 520
Diff permanente CVAE	-78	-61
Autres différences permanentes (hors résultat imposé à taux réduit)	427	215
Incidences des distorsions social/fiscal (B)	-1 647	-1 365
Incidence des écritures de conso. (C)	-46	-396
Impôt sur distributions	0	0
Impôt au taux réduit/ à un autre taux	0	0
Imputation de reports déficitaires	93	0
Crédit d'impôt et autres imputations	0	0
Déficits créés sur l'exercice non reconnus	-4 661	-6 968
Activation de reports déficitaires	0	0
Limitation des impôts différés	0	-150
Incid. de situations fiscales particulières (D)	-4 568	-7 118
Incid. var° tx d'impôt (rep. variable) (E)	0	0
Ch. d'impôt réelle théo. [A+B+C+D+E]	-1 296	-322
Charge d'impôt réelle comptabilisée	-1 296	-322

NOTE 8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements reçus

Le Groupe n'a pas d'engagements hors-bilan reçus significatifs.

8.2 Engagements donnés

Les engagements donnés sont les suivants :

	31/12/2015	31/12/2014
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	9 655	9 655
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	5 484	6 038
Engagements d'achats d'immobilisations	221	646
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	14 453	13 199
Total	29 813	29 538

8.2.1. Engagements donnés liés à la construction de l'usine CHO Morcenx

Les engagements présentés ci-dessous correspondent aux engagements donnés dans le cadre du contrat d'EPC (Engineering, Procurement and Construction) de l'usine CHO Morcenx et du contrat de prêt immobilier finançant les bâtiments de l'usine de CHO Morcenx et le séchoir.

	31/12/2015	31/12/2014
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	8 955	8 955
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	5 484	6 038
Engagements d'achats d'immobilisations		
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	10 871	10 871
Total	25 310	25 864

Les engagements donnés dans le cadre du projet CHO Morcenx sont de 3 natures :

- Les nantissements d'actifs financiers pour 8 955 K€ concernent :
 - o Le nantissement des titres et BSA CHO Morcenx pour leur valeur brute de 7 755 K€ en garantie de l'emprunt de 26 799 K€, accordé par le partenaire financier du projet CHO Morcenx à la société CHO Morcenx pour le financement des installations techniques de l'usine construite par CHO Power,
 - o Le nantissement du compte titre d'un montant de 1 200 K€ servant de garantie à l'emprunt finançant le bâtiment de l'usine CHO Morcenx.
- Les hypothèques se réfèrent à l'emprunt souscrit pour financer le bâtiment de l'usine de CHO Morcenx pour un montant initial de 6 200 K€ et dont le capital restant dû au 31 décembre 2015 est de 5 484 K€.
- Un engagement de bonne fin pour le contrat EPC de CHO Morcenx d'un montant initial de 10 000 K€, temporairement porté à 10 871 K€. Cette garantie était initialement couverte à hauteur de 7 500 K€ par des fonds déposés sur un compte de séquestre et, pour le solde de 2 500 K€, par une lettre de caution de l'associé majoritaire du garant. Cette dernière a été temporairement portée à 3 371 K€. Cette garantie doit être ramenée à 10 000 K€ fin 2016 dans les conditions établies avec CHO Morcenx. Elle est recouvrable, en partie ou en totalité, par le Groupe, selon des critères de performance et délais lors de la réception définitive de l'usine.

8.2.2. Autres engagements donnés

	31/12/2015	31/12/2014
Nantissement d'actifs financiers en garantie d'emprunts	700	700
Crédit-Bail immobiliers et hypothèques	-	-
Engagements d'achats d'immobilisations	221	646
Garanties, avals et cautions donnés dans le cadre de l'exploitation	3 582	2 328
Total	4 503	3 674

Les engagements hors-bilan donnés par le Groupe sont principalement composés :

- de la garantie d'actif et de passif accordée par FIG dans le cadre de la cession du sous-Groupe Europe Environnement. FIG s'est ainsi engagée à indemniser CMI ou Europe Environnement, au choix de la société CMI :
 - o de tout dommage encouru,
 - o de toute obligation, dette ou tout autre élément passif,
 - o de toute réduction de valeur d'élément d'actif.

Cette garantie, qui court jusqu'en 2018, est limitée à 700 K€ sauf en ce qui concerne la propriété des actions pour laquelle le montant de la garantie est limité au prix de cession. La garantie peut s'imputer sur la dernière tranche de paiement de 700 K€ dont le versement est prévu en 2018.

- de diverses garanties données envers la DREAL dans le cadre de l'exploitation des 2 usines à Morcenx :
 - o engagement de remise en état du site de Traitement de l'Amiante à la cessation d'activité pour 1 000 K€,
 - o engagement de mise en sécurité des sites pour 1 228 K€ conformément aux articles L516, R516-1 et R516-2 du Code de l'Environnement, relatifs à la constitution des garanties financières par certaines installations classées pour la protection de l'environnement.
- d'engagements donnés aux clients pour 698 K€ dans le cadre de l'activité commerciale.
- d'engagements donnés aux fournisseurs pour 656 K€.

NOTE 9. INFORMATION SECTORIELLE

31/12/2015	Solutions Plasma (Europlasma Industries)	Traitement d'Amiante (Inertam)	Energies Renouvelables	Air et Gaz (activité cédée)	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	268	28	18	0	314
Immobilisations corporelles	7 159	4 197	161	0	11 517
Autres actifs non courants	1 272	1 185	7 593	630	10 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 763	377	678	97	6 915
Total Actif	17 244	11 811	14 053	737	43 845
 Dettes financières	 10 708	 1 913	 3	 0	 12 624
 CA	 2 225	 11 292	 565	 0	 14 082
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-1 466	-2 311	-1 793	-115	-5 685
Résultat opérationnel	-3 662	428	-11 248	-134	-14 617
EBITDA	-2 196	2 739	-9 592	-19	-9 068

31/12/2014	Solutions Plasma (Europlasma Industries)	Traitement d'Amiante (Inertam)	Energies Renouvelables	Air et Gaz (activité cédée)	Total
Goodwill	0	1 308	0	8	1 316
Autres immobilisations incorporelles	844	35	186	0	1 065
Immobilisations corporelles	8 347	3 874	66	0	12 287
Autres actifs non courants	1 285	914	5 170	605	7 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 638	464	425	114	13 640
Total Actif	26 043	10 875	22 653	730	60 302
 Dettes financières	 6 891	 2 447	 4	 0	 9 341
 CA	 117	 9 461	 -596	 0	 8 983
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations	-3 076	-3 278	-4 041	29	-10 366
Résultat opérationnel	-5 478	-3 094	-14 358	-10	-22 940
EBITDA	-2 402	1 491	-10 227	-39	-11 176

EBITDA : résultat net de l'ensemble consolidé, augmenté de l'impôt sur les bénéfices, des charges financières nettes des produits financiers et des dotations aux amortissements et aux provisions (y compris perte de valeur des goodwill) nettes des reprises.

NOTE 10. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Conformément à IAS 24, les transactions et soldes entre parties liées intraGroupe, c'est-à-dire des filiales intégrées globalement, sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les transactions et soldes avec les sociétés mises en équivalence figurant au sein des états financiers consolidés sont les suivants :

	2015	2014
Ventes	0	-467
Achats	321	1 218
Créances sur sociétés mises en équivalence	2 035	6 583
Dettes sur sociétés mises en équivalence	2 409	7 741
Garanties données aux sociétés mises en équivalence	10 871	10 871
Garanties reçues des sociétés mises en équivalence		

Les garanties données sont analysées dans la Note 8 engagements hors bilan.

NOTE 11. REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les jetons de présence et autres rémunérations versées aux mandataires sociaux non dirigeants au cours de l'année 2015 sont les suivants :

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés en 2015	Montants versés en 2014
Jetons de présence *	87	56
Autres rémunérations	84	345
Total	171	401

Les rémunérations versées au mandataire social dirigeant au cours de l'année 2015 sont les suivantes :

Dirigeant mandataire social	Montants versés en 2015	Montants versés en 2014
Avantages du personnel à court terme	260	212
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Indemnités de fin de mandat social	0	0
Paiement fondé sur les actions	621	71
Total	881	283

* Dont 52 K€ versés au titre de l'exercice 2014 et 35 K€ au titre de l'exercice 2015

Le mandat du Directeur Général prévoit une indemnisation de 70% pendant 18 mois en cas de départ du Dirigeant à l'initiative du Conseil d'Administration. Cette clause contractuelle est partiellement couverte par la souscription d'une GSC garantissant une indemnisation à hauteur de 55% pendant 12 mois.

Eurolasma a mis en place, depuis 2014, un contrat de retraite complémentaire, dit « Article 83 ». Ce contrat bénéficie au Directeur Général du Groupe. Les cotisations sont de 8%, dont 3% à la charge du cotisant.

Aucune avance ni crédit n'a été accordé aux membres des organes d'Administration et de Direction.

Les attributions gratuites d'actions à chaque mandataire social effectuées en 2015 sont détaillées ci dessous :

- Le Conseil d'administration du 21 septembre 2015 a fait usage de la délégation autorisée par l'Assemblée Générale du 24 juin 2015 et a attribué gratuitement au Directeur Général 276 179 actions correspondant à 0,40% du capital de la Société, au titre du bonus de fidélité de 2014 et 552 360 actions correspondant à 0,80% du capital de la Société au 31 décembre 2014 au titre du bonus de performance 2014, soit un total de 828 539 actions valorisées à un cours de 0,75 € (juste valeur) pour un montant de 621 K€.
- Le Conseil d'administration du 21 septembre a attribué 55 000 actions au Président, valorisées à un cours de 0,75 € pour un montant total de 41 K€.

NOTE 12. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat consolidé s'élèvent, y inclus les frais, à :

	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 015	Au titre du contrôle légal	Au titre des Diligences Directement Liées	2 014
Inertam	23	-	23	22	-	22
Europlasma	152	65	218	164	18	182
Financière GEE	4	-	4	8	-	8
CHO Power	36	-	36	19	-	19
CHOPEX	15	-	15	13	-	13
Total	230	65	296	226	18	244

NOTE 13. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

13.1 Evénements Corporate

Mise en place d'une ligne de financement en fonds propres (Equity line)

Fin février 2016, le Groupe a mis en place une ligne de financement en fonds propres (equity line) d'un montant maximum de 10 M€, avec Kepler Cheuvreux. Ce financement est structuré de façon flexible en 2 tranches dont les tirages dépendent des conditions de marché: une première tranche de 5 M€ débutant à la signature de l'accord en 2016 et une seconde tranche portant le total à 10 M€ activable 6 mois plus tard, étant précisé par ailleurs, qu'Europlasma conserve la maîtrise du rythme de cet accompagnement financier.

Attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'Administration du 2 mars 2016 a décidé d'une nouvelle attribution gratuite d'actions en faveur de la Direction du Groupe portant sur un total de 726 788 actions. Il a toutefois été décidé de reporter l'attribution effective de ces actions aux bénéficiaires à une date postérieure. Dans la mesure où ces actions sont attribuées au titre d'événements et d'objectifs atteints pour l'année 2015, une provision pour risques et charges estimée à 126 K€ a été enregistrée afin de couvrir le coût de la contribution patronale y afférant.

13.2 Solutions plasma (Europlasma Industries)

Déchets radioactifs

Après différents reports, le projet KNPP (Kozloduy Nuclear Power Plant, Bulgarie) a repris. Les équipes d'Europlasma sont présentes sur site depuis février 2016 afin de superviser l'installation des équipements et préparer leur mise en service. La réception définitive de cette installation plasma visant la réduction de volume et le conditionnement des déchets faiblement radioactifs est prévue pour le deuxième semestre 2016.

Europlasma a en outre reçu début 2016 une commande d'étude pour la réduction de volume et le conditionnement des déchets faiblement et moyennement radioactifs, qui conforte la position d'Europlasma sur ce nouveau segment de marché.

Cendres volantes

Europlasma coopère activement avec le Ministère de la Protection de l'Environnement chinois (MEPSCC) afin de qualifier le vitrifiât issu du traitement plasma des cendres d'incinération comme un produit inerte et valorisable. Cette qualification est attendue pour début 2017. Afin d'accélérer son développement en Chine, Europlasma s'appuie depuis début 2016 sur un agent local basé à Shanghai.

La réalisation de la première installation de ce type en Chine se poursuit, tous les équipements livrés par Europlasma ont désormais été réceptionnés sur site. L'installation doit démarrer à l'été 2016, elle sera immédiatement suivie de la mise en service.

Récupération de métaux précieux

Europlasma a obtenu début 2016 une lettre d'intention d'un industriel européen pour la fourniture d'un système plasma susceptible d'améliorer significativement les procédés connus de récupération des métaux précieux contenus dans certains types de déchets. L'analyse technico-économique est en cours.

13.3 Energies renouvelables (CHO Power)

CHO Morcenx : Avancement de la levée des réserves

Rappelons qu'à l'issue de la FAR (Final Acceptance with Reserves) fin 2015, quatre niveaux de réserves d'ordre environnemental et esthétique avaient été émis. La réserve concernant le stockage du glycol a été levée fin 2015. Les réserves concernant les mâchefers et les suies sont en cours de règlement. La réserve concernant le traitement des effluents est en cours d'étude avec le concours de l'Agence de l'Eau.

La dernière réserve émise lors de la FAR concernait la capacité de production électrique installée sur site. Fin janvier 2016, deux moteurs GE-Jenbacher ont été commandés pour 4 MWe de capacité de production supplémentaire. Ces moteurs, achetés par CHO Power puis loués à CHO Morcenx, seront installés au cours du troisième trimestre 2016.

La livraison finale « FA » (Final Acceptance) interviendra après l'installation de cette puissance supplémentaire et des améliorations environnementales.

13.4 Traitement de l'Amiante (Inertam)

Développement commercial

A l'étranger : Inertam a signé en février 2016, avec une société italienne un contrat pour le traitement de 2800 tonnes de déchets amiantés issues d'un ancien site industriel et d'un bâtiment public. Les livraisons commenceront au cours du 2^{ème} semestre 2016 et s'étaleront sur 3 ans. En outre, Inertam a reçu en mars 2016 la visite de l'INAIL (Institut National de la Sécurité Sociale), confirmant l'intérêt du gouvernement italien pour une solution définitive et pérenne au traitement de l'amiante comme alternative à l'enfouissement.

En France, le carnet de commandes est d'ores et déjà supérieur aux attentes et laisse envisager une progression des livraisons (hors contrat italien) d'au moins 10% par rapport à l'année 2015.

Contrat d'affacturage

Inertam a conclu un contrat d'affacturage en février 2016. L'apport de liquidités s'inscrit dans le plan de financement des activités pour l'année 2016.



Société Anonyme au capital de 6 966 752,00 euros
471 Route de Cantegrit Est - BP 23
F-40110 Morcenx
Tél : +33 (0) 556 497 000
B 384 256 095 RCS Mont-de-Marsan
www.europlasma.com

ALEUP
LISTED
NYSE
ALTERNEXT